



Etude préalable agricole

d'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016
réalisée en avril 2020

Projet de parc éolien et photovoltaïque de la Haute-Voie

Coordination technique : Benjamin BOUTAIN, Alice LEFORT
Vos interlocuteurs CETIAC : Margot VANRENTERGHEM



BayWa r.e.

L'étude préalable agricole

Séquence Eviter/Réduire/Compenser –

Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural), rendu applicable par le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale).

L'étude préalable comprend notamment **une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture**, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

A noter que **les mesures de compensation sont collectives** : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014. Ce décret définit les cinq rubriques du contenu de l'étude.

- ① Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- ② Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire
- ③ L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- ④ Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs notables du projet
- ⑤ Les mesures de **compensation collective** envisagées pour consolider l'économie agricole

Ce dispositif vient **en complément** des mesures préexistantes en lien avec l'expropriation (indemnité d'expropriation au propriétaire + indemnité d'éviction à l'agriculteur), et celles liées aux aménagements fonciers agricoles et forestiers dans le cadre de grands projets d'infrastructures visant à restructurer ou améliorer la structure foncière des exploitations impactées par le passage d'une infrastructure.

Ce nouveau dispositif vient prendre en compte l'impact économique globale pour **l'agriculture du territoire et les filières amont et aval concernées**.

Contexte réglementaire



La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Article 28 – L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime).



Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 publié au Journal Officiel du 2 septembre 2016 (Article D.112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

Conditions d'application

- ✓ Projet soumis à étude d'impact environnemental systématique
- ✓ Situé sur une zone constructible valorisée par une activité agricole dans les 3 dernières années
- ✓ Surface perdue définitivement de plus de 5ha (seuil marnais)

Le cadre de l'étude préalable agricole

Les acteurs, l'intervention de CETIAC, le projet –



BayWa r.e. France créée en 2008 (sous le nom de Renerco Energies SAS) est une filiale du groupe Allemand BayWa r.e. Renewable Energy GmbH, basé à Munich, elle-même filiale à 100% du groupe BayWa AG.

Acteur majeur sur le marché des énergies renouvelables, BayWa r.e. France compte aujourd'hui plus de **90 collaborateurs** répartis sur l'ensemble du territoire. BayWa r.e. France conçoit, développe et exploite des projets éoliens et photovoltaïques dits « clé en main » en partenariat avec des développeurs locaux. Toutes les étapes d'un projet sont effectivement prises en charge par des équipes pluridisciplinaires : de la conception au démantèlement, en passant par les études de faisabilité, le développement, le financement, la construction et l'exploitation.



Développement de projets

De l'analyse de site à la construction de parc éolien ou solaire



Financement de projets

Sur fonds propres, via des organismes financiers, financement participatif...



Expertises techniques

Etudes acoustiques, expertises environnementales, campagnes de mesure de vent, etc.



Gestion technique et commerciale

Le suivi et la gestion des parcs pour un rendement optimal



Construction clé en main

La réalisation de parcs solaires et éoliens de A à Z

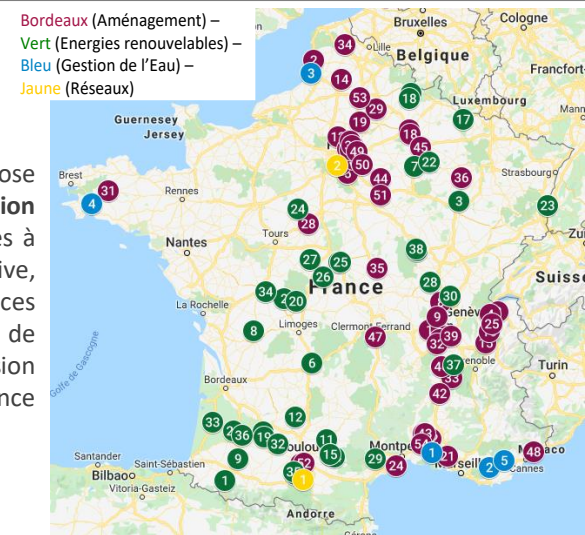


Maintenance photovoltaïque

Une équipe dédiée à la maintenance préventive et curative des centrales solaires



Depuis 2017, CETIAC vous propose une **expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles** liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.



L'équipe de **CETIAC** est constituée d'**ingénieurs agronomes** capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adapté au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de **100 missions** ont été réalisées en 2 ans d'existence, sur tous le territoire national. Notre retour d'expérience s'enrichit de jour en jours au contact des filières.

L'ÉQUIPE CETIAC :



Julie Seegers
Gérante de CETIAC



Margot Vanrenterghem
Consultante



Lise Watier
Consultante



Katiane Violin
Consultante

Nous sommes disponibles au : 04 81 13 19 50

Sommaire

Déroulé de l'étude préalable agricole –

SOMMAIRE :

Description du projet

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Intégration et compatibilité du projet
- Activité agricole concernée par le projet

p4
p6
p7
p8
p9

Analyse de l'état initial de l'économie agricole

- Contexte agricole général
- Définition des périmètres d'étude
- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Filières agricoles
- Circuits-courts et démarches qualité
- Potentiel agronomique
- Espaces agricoles
- Etat initial de l'économie agricole
- Chiffrage de l'économie agricole

p11
p12
p13
p15
p16
p19
p20
p21
p22
p23

Etude des effets positifs et négatifs sur l'économie agricole

- Plan d'implantation du parc éolien
- Plan masse du parc photovoltaïque
- La séquence Eviter, Réduire et Compenser
- Mesures d'évitement et de réduction
- Analyse des impacts du projet
- Analyse des effets cumulés
- Bilan des impacts du projet
- Compensation agricole collective
- Mesure de compensation envisagées
- Mesures de compensations collectives
- Bilan des mesures proposées

p24
p25
p26
p27
p28
p30
p31
p32
p33
p35
p36
p42

Méthodologie et Bibliographie

- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie

p43
p44
p47

GLOSSAIRE :

ETP : Equivalent temps plein

IAA : Industrie agro-alimentaire

IGP : Indication géographique protégée

OTEX : Orientation technico-économique

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production brute standard

PRA : Petite région agricole

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Référentiel Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

UTA : Unité de travail annuel

UGB : Unité gros-bétail

Description du projet de parc éolien et photovoltaïque de la Haute-Voie

1. Situation géographique du projet
2. Fiche d'identité du projet
3. Intégration et compatibilité du projet
4. Activité agricole concernée par le projet

Situation géographique du projet

Loisy-sur-Marne et Maisons-en-Champagne –

Le projet de parc de la Haute-Voie alliant éolien et solaire est développé par **BayWa r.e.** Il est localisé sur les communes de **Loisy-sur-Marne** et **Maisons-en-Champagne**, dans le département de la Marne.

Les communes appartiennent à la **Communauté de communes Vitry, Champagne et Der.**

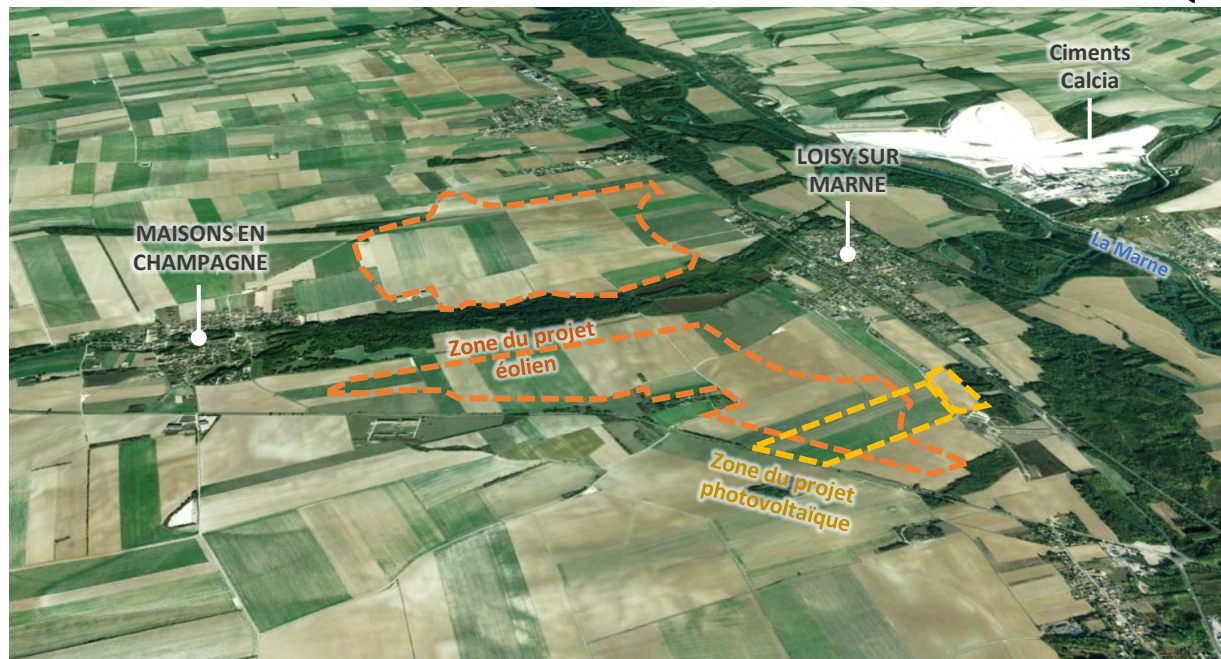


Chiffres-clé :

35 communes et 514km²
25 510 habitants



LOCALISATION DU PROJET EOLIEN ET PHOTOVOLTAÏQUE




Source : Google Earth



© CETIAC

Fiche d'identité du projet

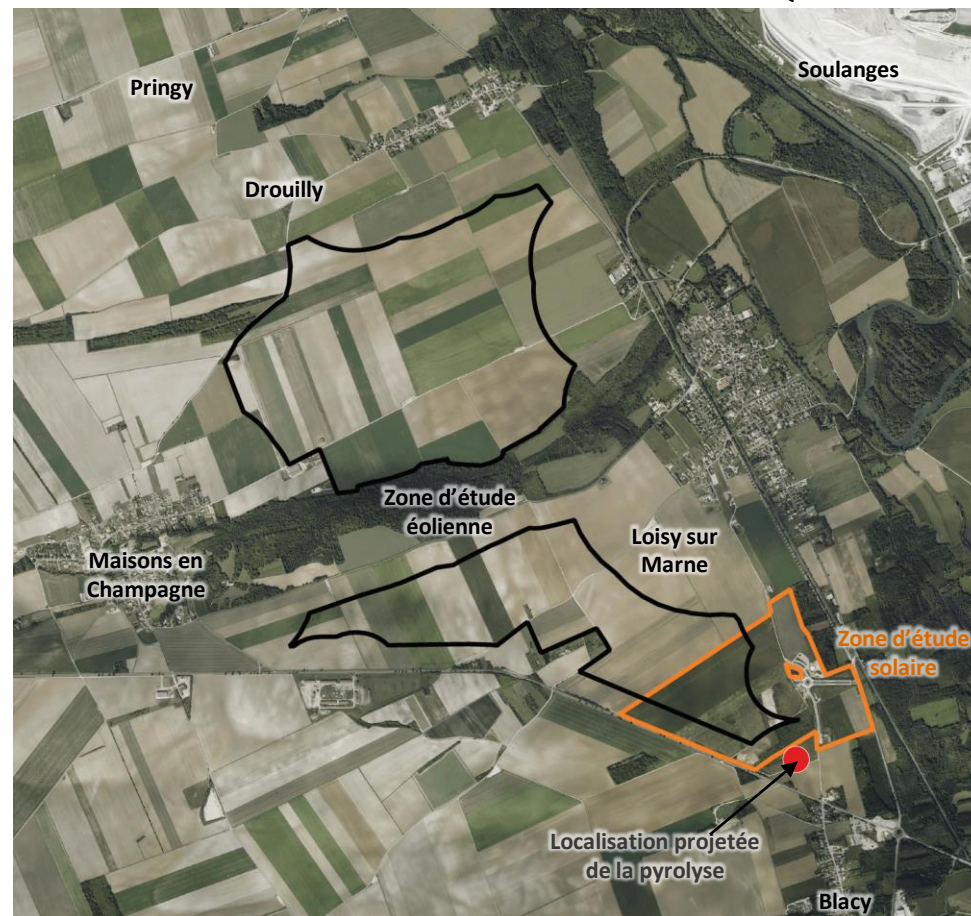
Caractéristiques techniques –

Thème	Données
Objet du projet	Un projet de production d'énergies renouvelables à partir d'une hybridation entre un parc éolien et un parc photovoltaïque au sol
Surface	Projet éolien de 8 machines pour 33,6MW : Une zone d'étude d'environ 600ha et une emprise totale au sol évaluée à 3ha (environ 3 750 m ² par éolienne en comptant les plateformes et chemins d'accès). Projet photovoltaïque de 30MWc : Une zone d'étude de 30,7ha. L'emprise au sol des panneaux est évaluée à 13,8ha.
Portage	 BayWa r.e.
PLU	Situé en zone agricole (implantation éolienne) et zone d'activité communautaire (installation solaire)
Documents disponibles	Etude d'impact environnemental
Historique	Développement de la ZAC de la Haute-Voie depuis 2008. Aménagement de la ZAC mais peu de commercialisation des lots. Association avec le projet de pyrolyse développé par la société C4B.



Description du projet

EMPRISES EOLIENNE ET PHOTOVOLTAÏQUE DU PROJET



Le projet de parc de la Haute-Voie intègre différentes zones d'étude l'une éolienne, l'autre solaire. A proximité, un projet de pyrolyse est en cours de développement.

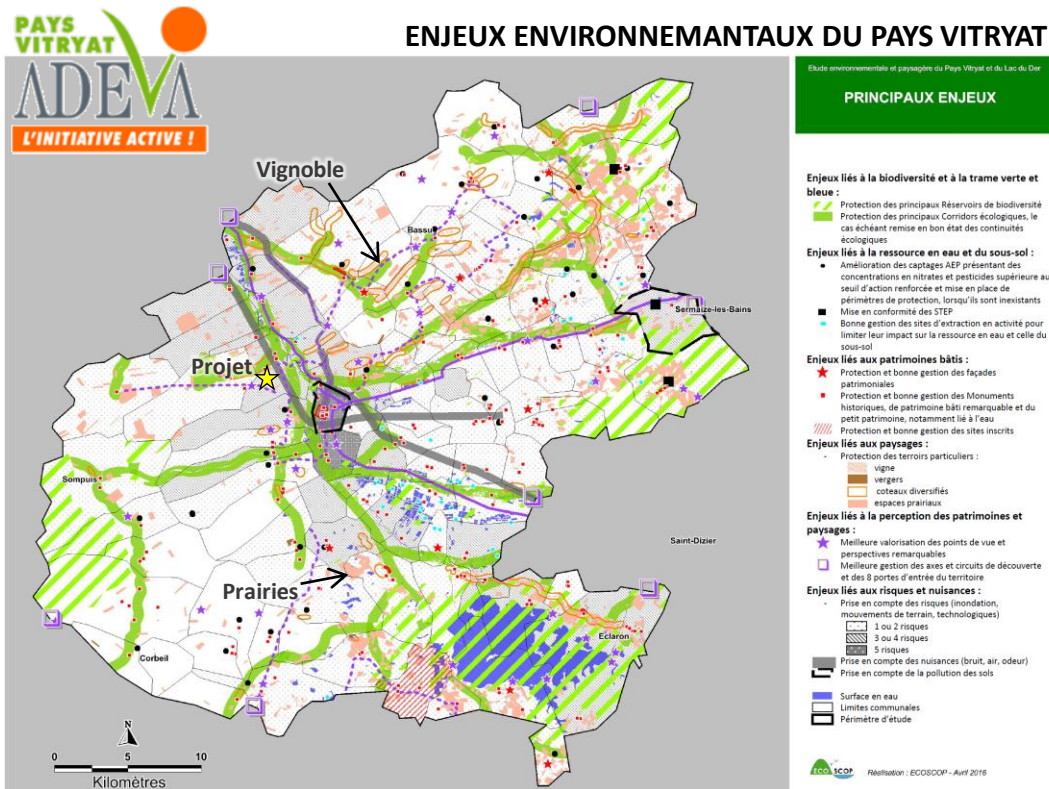


Intégration et compatibilité du projet

Schémas directeurs et documents d'urbanisme –

SCoT du Pays Vitryat :

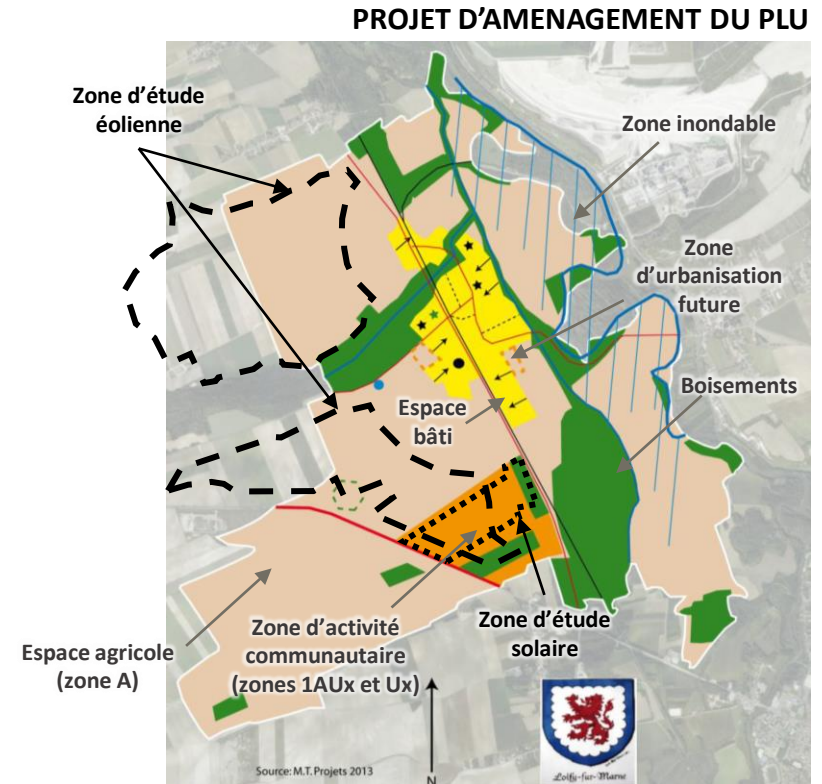
Le syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat est porteur de la compétence en matière d'élaboration du schéma de cohérence territorial. Lancé en 2015, les pré-études et diagnostics ont permis d'aboutir à une première lecture des enjeux locaux. La carte suivante présente les principaux enjeux environnementaux recensés. A ce jour, les documents d'orientations et de planification ne sont pas arrêtés.



PLU de Loisy sur Marne et la carte communale de Maisons en Champagne :

Le projet solaire est situé en zone Ux et 1AUx du PLU de Loisy-sur-Marne, qui autorise les constructions et installations nécessaires à la recherche et à l'exploitation des ressources énergétiques.

Le projet éolien est compatible avec les PLU de Loisy-sur-Marne et la carte communale de Maisons-en-Champagne.



Source : Loisy-sur-Marne

Activité agricole concernée par le projet

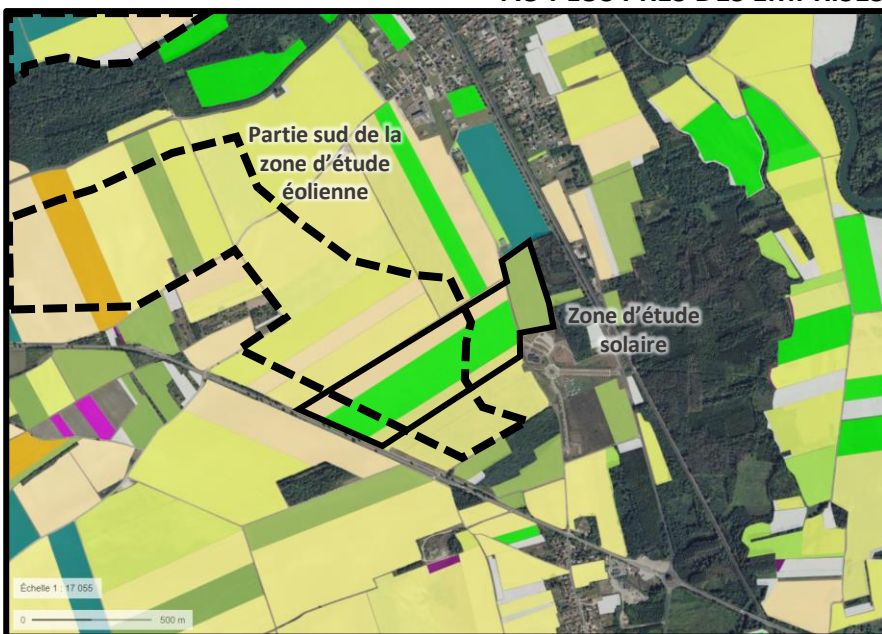
Les assolements agricoles –

Les assolements du secteurs sont essentiellement en **grandes cultures** : céréales et oléo-protéagineux dites COP, betterave, pomme de terre de consommation et luzerne déshydratée occupent une majorité de l'espace agricole.

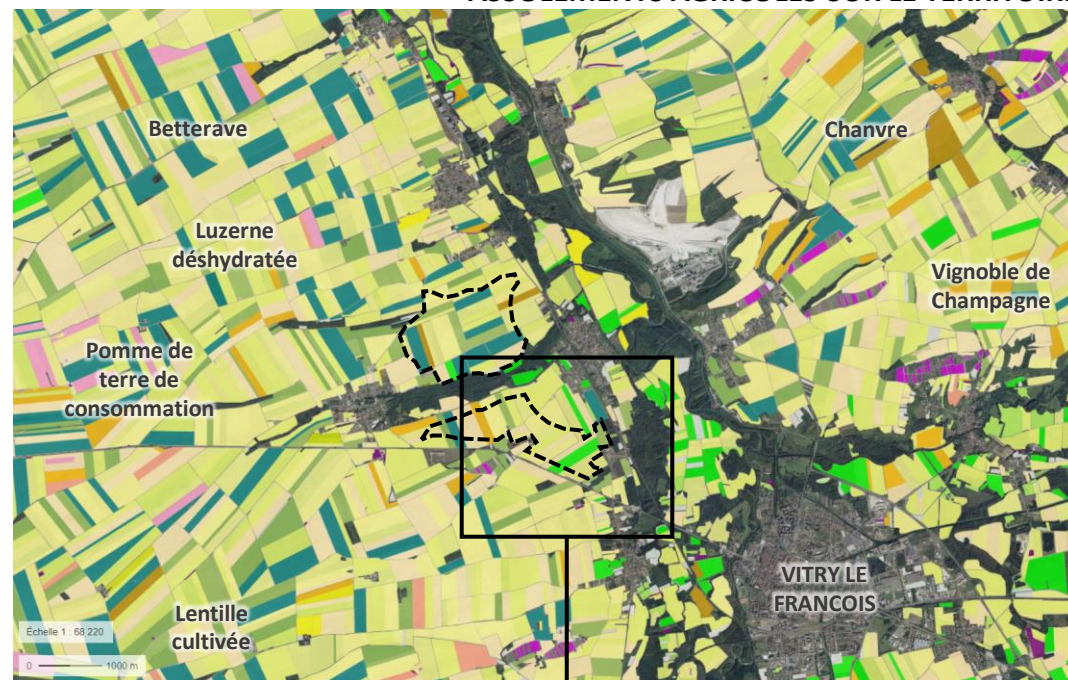
Ces assolements sont complétés par le développement des productions de légumineuses comme la lentille cultivée et le pois chiche. Le chanvre, plante à fibre, est aussi bien représenté. Enfin, quelques langues du vignoble sont très nettement délimitées. Elles appartiennent au grand vignoble champenois.

Au plus proche du lit de la Marne, les productions retrouvées sont un peu particulières par rapport aux plaines céréalières voisines. Le maïs, plus demandeur en eau, y est bien valorisé.

AU PLUS PRES DES EMPRISES



ASSOLEMENTS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE



Source : RPG 2017

Les zones étudiées pour l'implantation de l'éolien et du solaire sont représentatives du secteur. Les assolements sont en grandes cultures (céréales, betterave, luzerne). Les filières valorisant ces productions seront analysées dans la présente étude. A commencer par le premier maillon, les exploitations agricoles.

Activité agricole concernée par le projet

Exploitations agricoles –

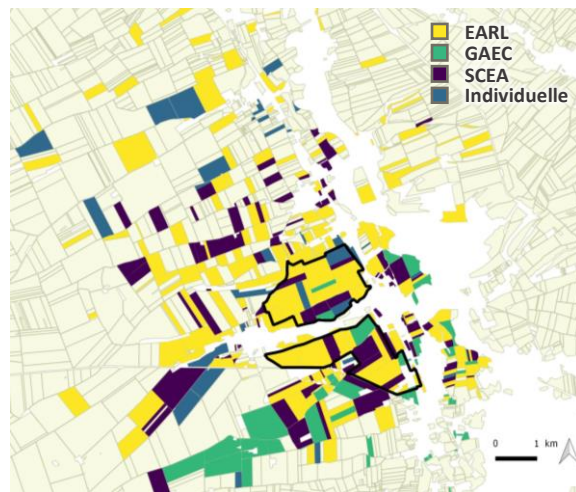
D'après les déclarations des parcelles agricoles, ces dernières sont valorisées par **23 exploitations professionnelles**. Il s'agit majoritairement des formes sociétaires EARL et SCEA. Un GAEC et une exploitation individuelle sont aussi recensées dans la zone étudiée.

Une partie des exploitants a été rencontrée lors des phases de développement du projet. Les exploitations sont traditionnellement orientées vers **la céréaliculture représentative du territoire**, Céréales et Oléo-protéagineux dites COP, à destination de la collecte par VIVESCIA (filière coopérative) ou Soufflet (filière négoce).

Aussi, 7 de ces dernières disposent **d'une parcelle de vignoble** valorisée dans la filière Champagne en Coteaux du Vitryat.

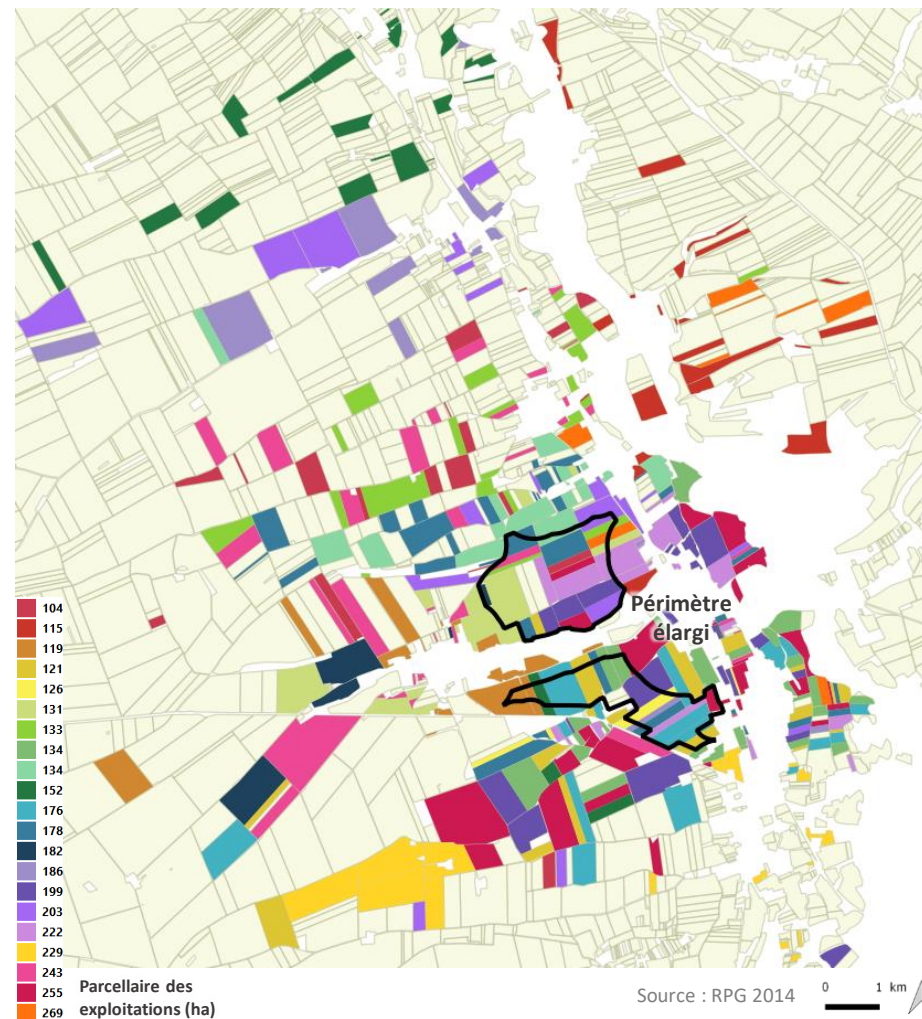
De plus, des initiatives telles que la conversion en agriculture biologique, l'installation/reprise par des jeunes agriculteurs et la diversification (notamment via l'introduction de l'élevage) sont constatées.


STATUTS DES EXPLOITATIONS



La présente étude vise à analyser l'économie agricole locale, ses enjeux et dynamiques, et l'impact potentiel du projet de parc de la Haute-Voie sur cette dernière.

EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LES ZONES D'ETUDE





Analyse de l'état initial de l'économie agricole

1. Contexte agricole général
2. Définition des périmètres d'étude
3. L'agriculture sur le périmètre élargi
4. Filières agricoles
5. Circuits-courts et Démarches qualité
6. Potentiel agronomique
7. Espaces agricoles
8. Etat initial de l'économie agricole
9. Chiffrage de l'économie agricole

Contexte agricole général

Le 1^{er} département agricole de France –

La Marne compte 554 703ha de SAU ce qui lui confère le **1^{er} rang des départements français**. Le territoire départemental est découpé en 9 petites régions agricoles. La Champagne crayeuse, au centre du département, est l'une des plaines céréalières les plus importantes de France.

Fort de ce potentiel, la Marne est le 1^{er} département producteur de céréales (blé, orge) et de luzerne déshydratée. C'est aussi le 2^{ème} producteur de betteraves industrielles, pois protéagineux, pommes-de-terre de féculerie, de colza et le 4^{ème} producteur de pommes-de-terre de consommation, carottes, oignons.

La transformation des productions est réalisée via des filières locales puissantes avec une forte densité d'industries agro-alimentaires. Des efforts importants sont faits en recherche et développement pour aboutir à des filières innovantes.

L'association Terrasolis a reconverti l'ex-base militaire 112 en ferme expérimentale (nord de Reims). Le Pôle Industries et Agro-ressources (IAR) est l'un des premiers pôles de recherche agro-industriel de France concernant la valorisation non-alimentaire du végétal : bio-carburants, biomolécules cosmétiques, hygiène et pharmacie, biomatériaux à destination des secteurs du bâtiment, des emballages, de l'automobile ou de l'aéronautique).

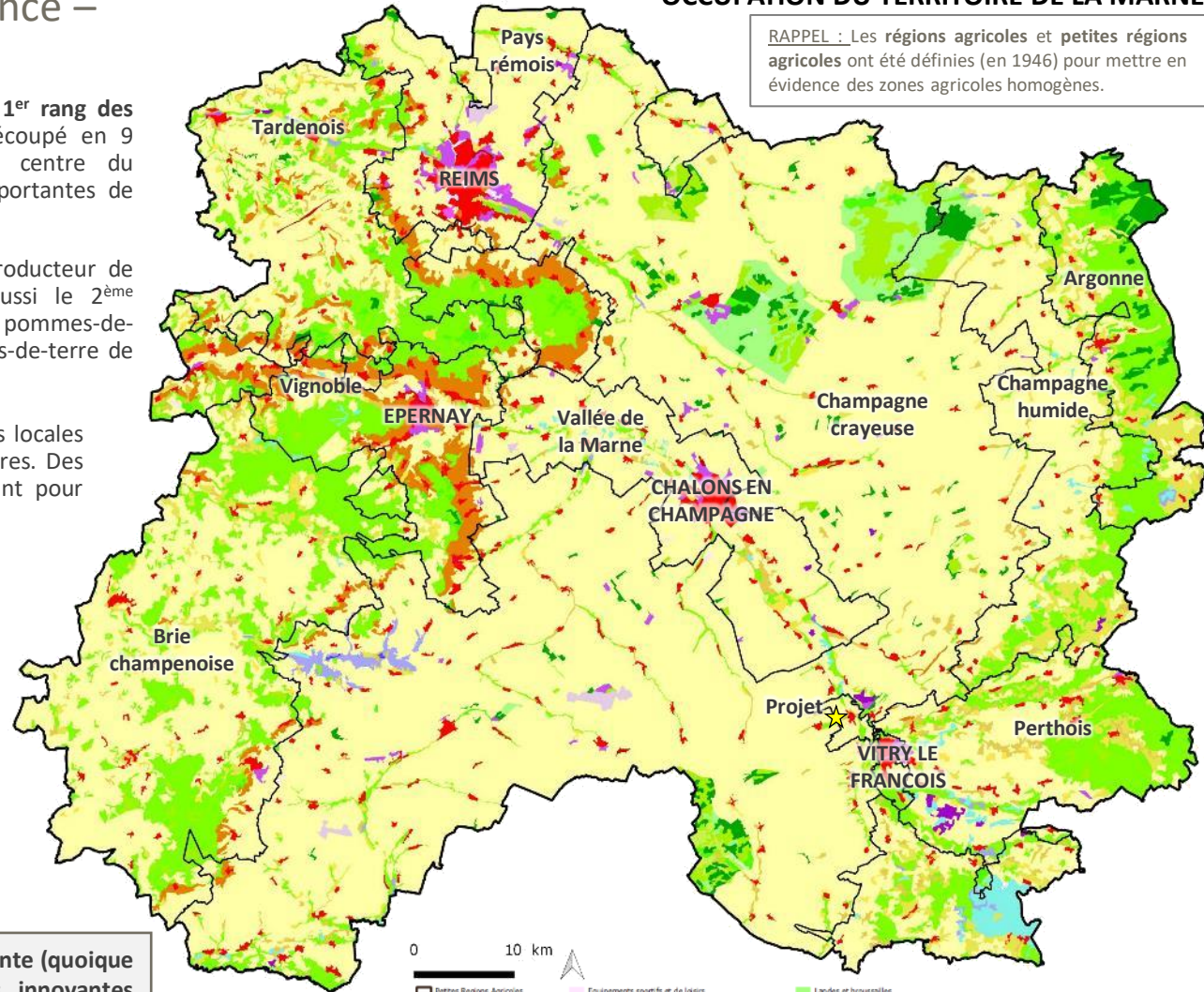
La Marne est le berceau du vin de **Champagne**. La nature très particulière du sous-sol crayeux et du microclimat marnais sont les éléments indispensables de la qualité unique d'un des vins les plus prestigieux du monde.

Le département de la Marne dispose d'une agriculture puissante (quoique soumise aux instabilités des marchés) avec des filières innovantes cherchant à valoriser localement les productions alimentaires et non alimentaires. Le projet se trouve dans au nord de Vitry-le-François dans la grande région céréalière de la Champagne crayeuse.

Etat initial de l'économie agricole

OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA MARNE

RAPPEL : Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.



- 0 10 km
- Petites Régions Agricoles
- Occupation du sol - CLC2012
- Tissu urbain continu
- Zones industrielles ou commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire
- Zones portuaires
- Aériports
- Exploitation de matériaux
- Déchets
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Périmètres irrigués en permanence
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe
- Cultures annuelles associées à des cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles
- Territones agricoles
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mixtes
- Pâturages et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation classée
- Glaciers et neiges dernières
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Marais maritimes
- Marais salants
- Zones intertidales
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

Source : Corine Land Cover 2012



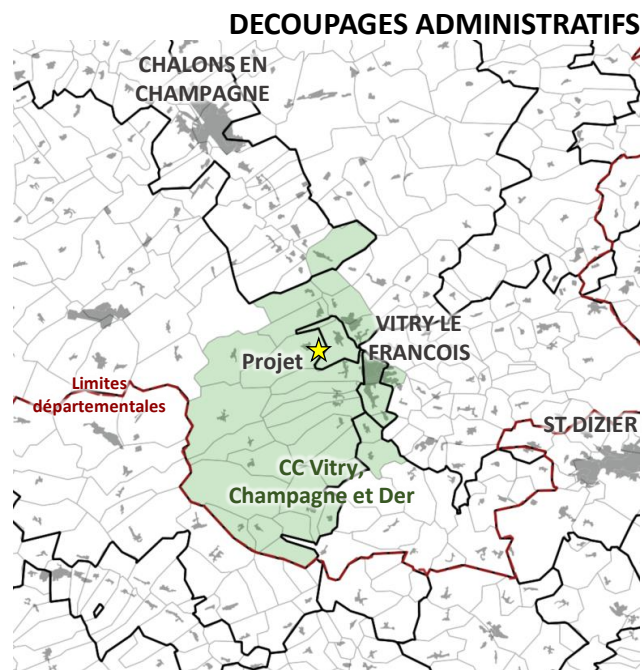
Définition des périmètres d'étude

Le Vitryat, la transition entre la Champagne crayeuse et la Champagne humide –

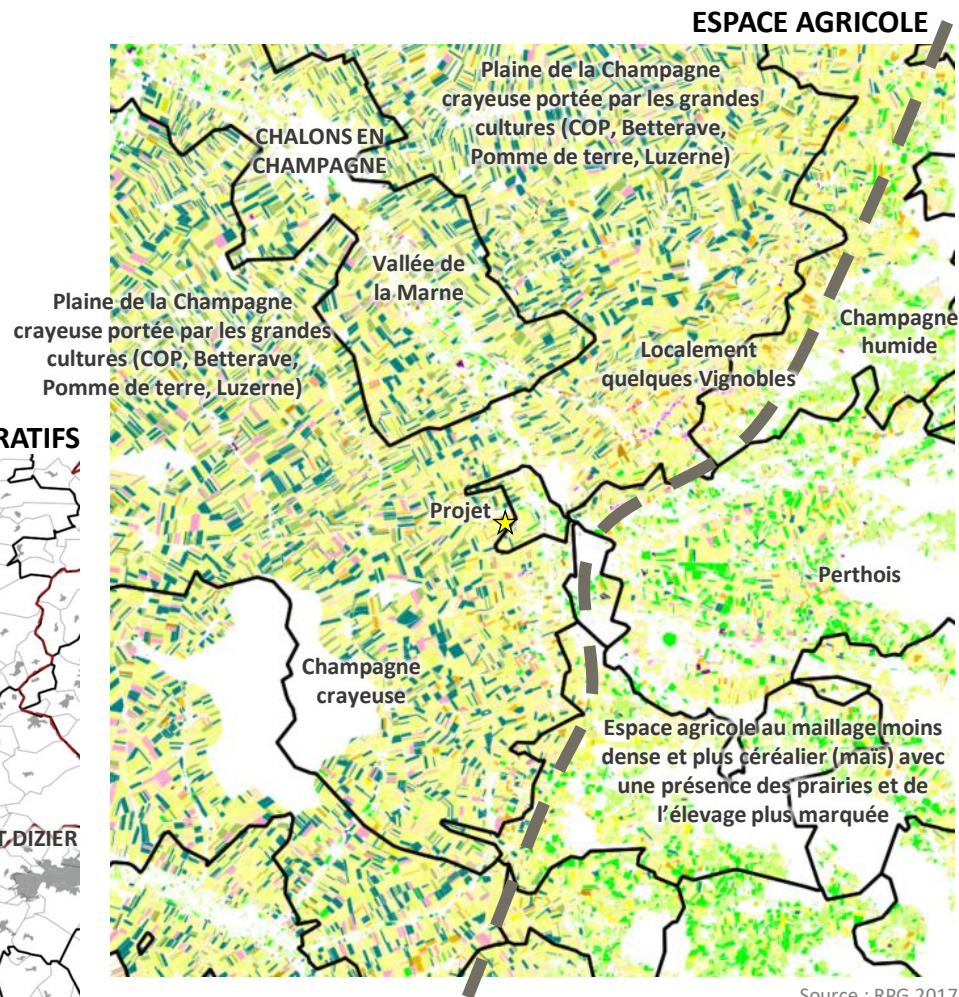
Le périmètre d'analyse de l'étude préalable agricole est défini de façon à permettre une compréhension du fonctionnement de l'économie agricole locale. Il peut donc prendre en compte l'occupation des sols, les caractéristiques pédologiques, le fonctionnement des exploitations, et le fonctionnement des filières.

Le contexte général du territoire est d'abord appréhendé à partir des petites régions agricoles : il s'agit ici de la **petite région agricole de la Champagne crayeuse et ses interfaces entre la petite région agricole de la Vallée de la Marne et celle du Perthois** (la Champagne humide n'est pas concernée).

Afin d'associer les dynamiques territoriales, les découpages administratifs sont aussi analysés. Le territoire de la **Communauté de communes Vitry, Champagne et Der** regroupe les communes assez représentatives de cette interface/zone de transition.



Le projet se trouve dans un secteur porté par des espaces agricoles plutôt représentatifs de la Champagne crayeuse. La transition vers la Vallée de la Marne ou le Perthois est ressentie à l'est. Le territoire de la CC Vitry, Champagne et Der illustre bien ces dynamiques. Aussi, Vitry-le-François, principale ville influençant le secteur, appartient à ce territoire. Le périmètre élargi choisi correspond à la CC Vitry, Champagne et Der.



Source : RPG 2017

Définition des périmètres d'étude

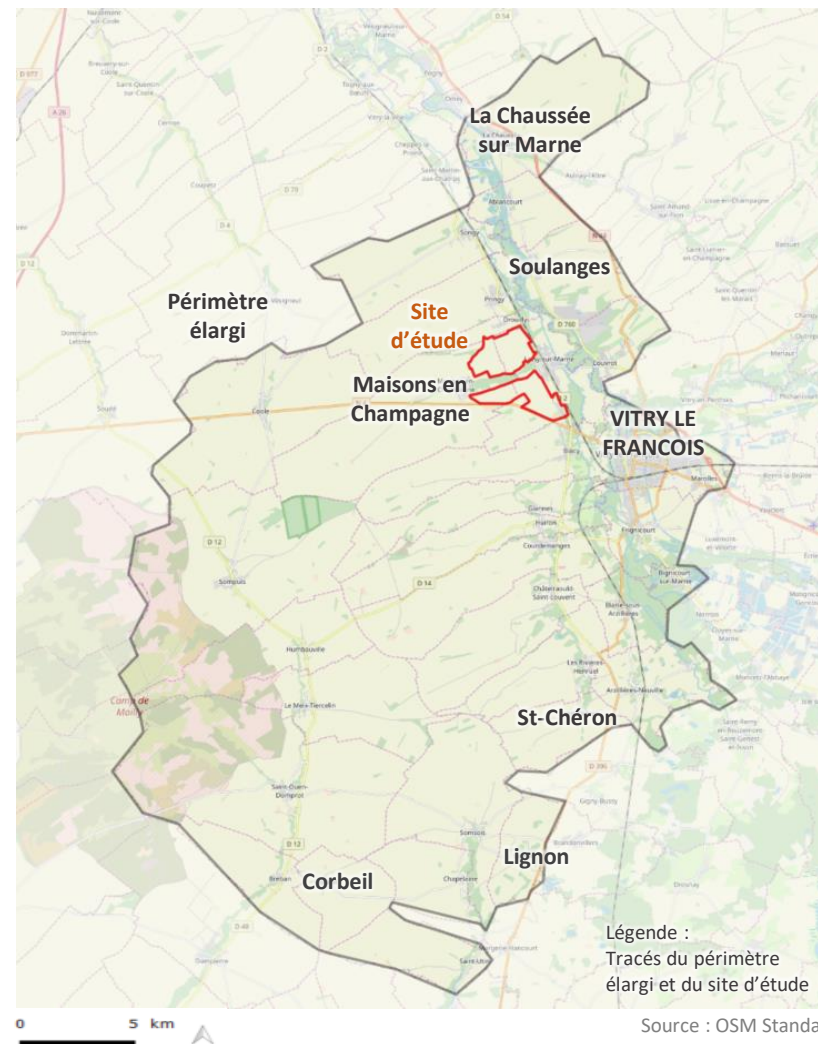
Périmètre élargi et Site d'étude –

Au regard des caractéristiques locales, agricoles et administratives, le périmètre élargi retenu est celui représentant le caractère particulier du territoire. Ce périmètre permet de cibler l'analyse sur les enjeux des espaces agricoles valorisés par les grandes cultures tout en intégrant l'espace de transition de la Vallée de la Marne et de Vitry le François.

Périmètre d'étude élargi	Site d'étude
<p>Correspond au territoire de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der. → unité administrative → porté par la Champagne crayeuse mais soumis à diverses influences (Vitry-le-François, Perthois, Vallée de la Marne)</p>	<p>Correspond aux parcelles agricoles concernées par la zone d'étude du projet de parc de la Haute-Voie → regroupe la zone dédiée à l'éolien et la zone dédiée au solaire → agriculture directement concernée par le projet</p>
<p>Regroupe 35 communes dont Vitry-le-François</p>	<p>Documents disponibles : → étude d'impact environnemental</p>
<p>Documents disponibles : → projets de SCoT / PLUi</p>	
<p>Surface : 514 km²</p>	<p>Surface : deux îlots de 308 et 292ha soit un site d'étude de 600ha.</p>

C'est sur le périmètre élargi que sera analysé l'état initial de l'économie agricole. Les périmètres d'approvisionnement des filières (grandes cultures) sont considérés comme un périmètre trop large, à une échelle départementale voire régionale (VIVESCIA étant le leader de la collecte et de la transformation sur le quart nord-est de la France), pour pouvoir considérer les effets sur l'économie agricole locale (pertes des particularités locales via des données trop moyennes).

PERIMETRES D'ETUDE CHOISIS



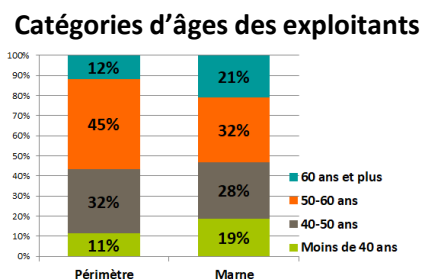
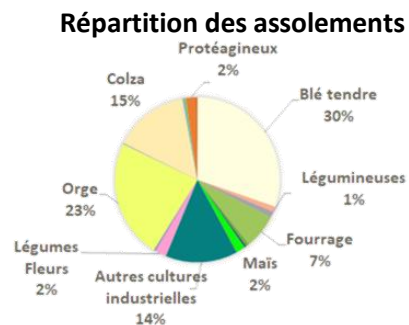
L'agriculture sur le périmètre élargi

Chiffres-clés de l'agriculture –

D'après le Registre Parcellaire Graphique (dit RPG) issu des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) de 2017, la SAU représente une surface de **38 792ha pour 298 exploitations**. La taille moyenne des exploitations est donc de 130ha soit significativement plus que les moyennes départementales et régionales.

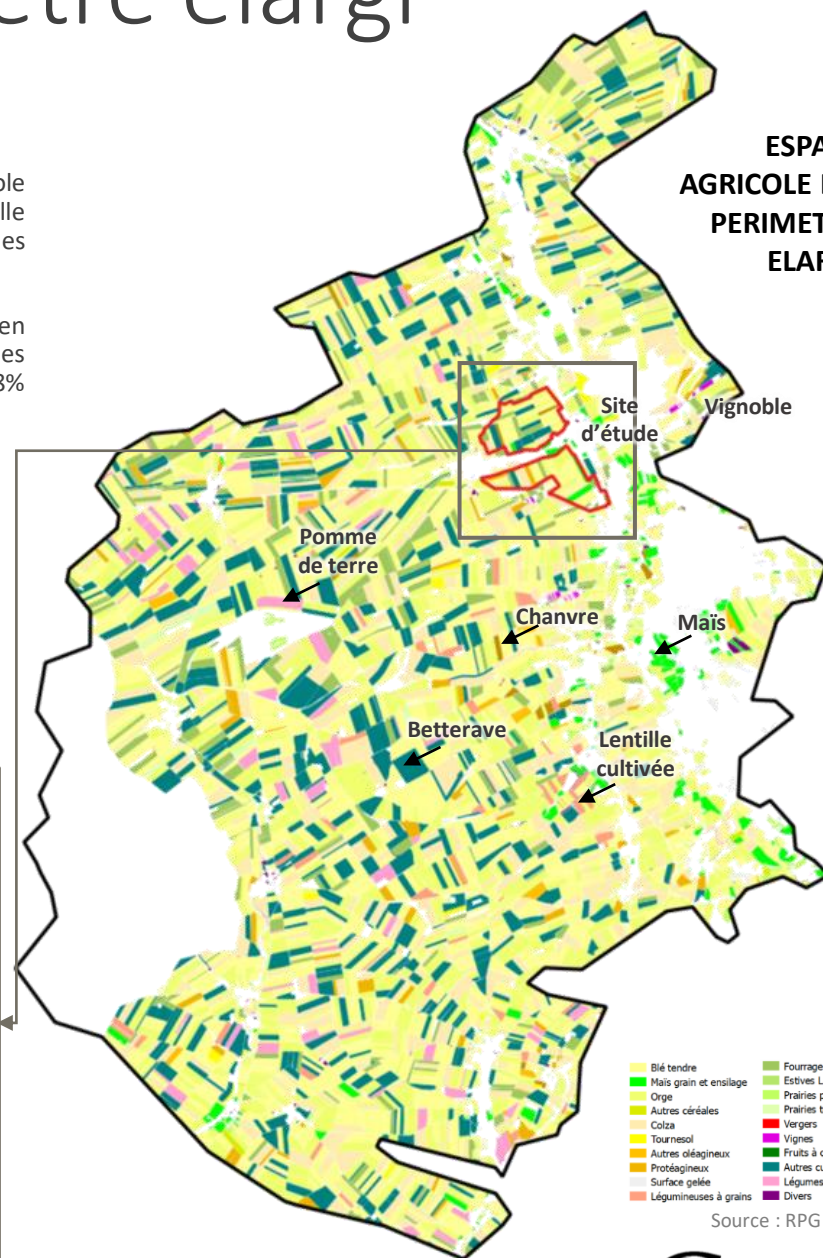
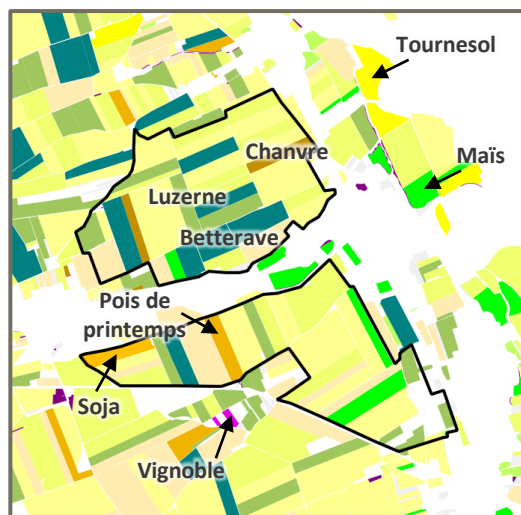
Les exploitations sont classées en OTEX (orientation technico-économique) « grandes cultures » en large majorité (91%) quelques OTEX viticoles et polyculture-polyélevage viennent compléter les assolements. Ces derniers sont répartis entre le blé tendre, l'orge et le colza pour les céréales (68% de la SAU) et 14% en betterave et 7% en luzerne déshydratée (classée en Fourrage).

**ESPACE
AGRICOLE DU
PERIMETRE
ELARGI**



Le chanvre et la lentille cultivée sont des assolements ponctuellement introduits dans les rotations et qui tendent à se développer sur le territoire. La viticulture ne représente qu'une très faible part de la SAU mais dégage une forte valeur économique puisqu'il s'agit du champagne des Côteaux Vitryats (AOP). L'élevage quant à lui n'est présent que de façon relictuelle.

Les productions du périmètre élargi sont intégrées aux filières grandes cultures, puissances du territoire. Le site d'étude est aussi valorisé par des grandes cultures (céréales, betterave, luzerne et quelques parcelles de chanvre).



Source : RPG 2017

Filières agricoles

Les productions de céréales et oléo-protéagineux –

1^{ère} région céréalière de France, le Grand-Est produit à lui seul 15% de la production française. La filière grandes cultures du périmètre élargi est portée par 2 leaders céréaliers français : **Vivescia** et **Soufflet**.

- **Le groupe Soufflet** : 5,8Mt collectées, 1 721M€ de CA en 2017, 1500 agriculteurs, 178 silos de collecte.
- **Vivescia** :

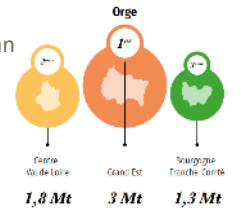


Après la collecte par ces 2 groupes, la transformation est faite localement par :

- les moulins Soufflet,
- **Néalia** (ex-Copam, groupe Vivescia) qui produit des aliments pour bétails,
- Les malteries **Malteurop** (groupe Vivescia) et la Malterie Soufflet qui transforment l'orge de brasserie,
- Kalizea (groupe Vivescia) qui transforme le maïs en semoule et farine pour l'alimentation humaine et animale

Chiffres clés de la filière céréalière du Grand-Est :

- 1^{ère} région céréalière de France et d'Europe avec plus de 10Mt par an
- 1,35Mha dédiés aux céréales
- 1^{ère} région française productrice d'orge (3Mt)
- 1^{ère} région mondiale pour la malterie
- 2^{ème} région productrice de maïs (2,2Mt) et de blé tendre (5,5Mt)
- 2,1Md€ de valeur ajoutée pour la région et 49 000 emplois directs



ORGANISATION DE LA FILIERE CERELIERE



Les productions du site d'étude sont collectées, commercialisées et transformées dans une filière très structurée et disposant d'industries agro-alimentaires locales. Vivescia et Soufflet sont parmi les groupes les plus puissants de la céréaliculture française. Toutefois, si la mutualisation permet de maintenir une stabilité, les difficultés conjoncturelles sont fortes pour la filière. En effet, les dynamiques sont fragilisées par les 3 dernières années (mauvaises récoltes, renforcement de la concurrence des pays de la Mer Noire).

Filières agricoles

Betterave, Luzerne, Pomme de terre et nouvelles filières –

La filière Betterave :

Deux coopératives sucrières **Cristal Union** et **Tereos**, parmi les plus grandes d'Europe, sont implantées localement pour valoriser les betteraves à la fois en sucre, en éthanol et en alcool.

- Transformation en sucre : les 2 sucreries les plus proches du site d'étude sont celle d'Arcis-sur-Aube (Cristal Union) et celle de Connantre (Tereos, la plus grosse capacité mondiale : 2,4Mt de betteraves, 300 000t de sucre). La filière sucre est en lien avec la filière luzerne pour la déshydratation des pulpes surpressées.
- Transformation en éthanol : 3 distilleries produisent 3,6MhL d'éthanol par an (dont celle de Morains, groupe Tereos).

**1 tonne de betteraves = 160 kg de sucre
+ 500 kg de pulpes humides
+ 38 kg de mélasse**

La filière Luzerne déshydratée :

1^{ère} région productrice de luzerne au niveau national. La filière déshydratation est portée par 17 sites industriels dont **Luzéal** (leader national), **APM Déshy** (rachat par Tereos) et **Sun Déshy**. Après des années de recul des surfaces consécutives liées à l'arrêt des aides directes à la production, **le plan protéines** français et la spécialisation des outils industriels liés à une demande en fibres du marché en croissance, permettent aux surfaces de culture de repartir à la hausse.

La filière lentille :

La Marne est le 4^{ème} département producteur de lentilles. Le groupe Soufflet cherche à développer sa filière lentille française dans la Marne et l'Aube, avec notamment sa marque Vivien Paille.

La filière Pomme de Terre de consommation et féculés :

La région est la 2^{ème} **productrice de pommes de terres féculières** et la 3^{ème} **de pomme de terre de consommation**. Deux spécificités : la production de pommes de terre de féculé dont une unité de transformation se situe à Haussimont (Tereos) et la production de pommes de terre de consommation à l'usine Mac Cain de Matougues.

La filière Chanvre :

La production de chanvre est une spécificité de la région : **c'est la 1^{ère} région productrice d'Europe**. En plus des nombreux atouts sur le plan environnemental de cette culture, celle-ci offre de nouvelles valorisations en alimentation animale (oisellerie, appâts de pêche, litières), humaine (huile, graines, protéines diététiques), en cosmétiques et matériaux de construction (béton, papeterie, isolation, textile).

La filière Miscanthus :

Originaire d'Asie, le miscanthus est une plante de 3m de haut à fort potentiel énergétique ne nécessitant pas d'intervention chimique pour se développer. Elle est cultivée dans la région depuis une dizaine d'années, principalement par Luzéal (environ 500ha).

La coopérative l'utilise à 90% sèche comme combustible pour les fourrages, paillages horticoles, litières animalières mais aussi dans l'industrie particulièrement dans l'éco-construction.

Les filières betterave, luzerne et pomme de terre sont très structurées et puissantes à l'échelle régionale. La Marne accueille la majorité des leaders de ces filières. Plusieurs sites de transformation sont intégrés au périmètre élargi. Les exploitations valorisant le site d'étude fournissent leur production à ces organismes.



Filières agricoles

Le vignoble de Champagne & des Côteaux Vitryats –

Avec ses 24 000ha de vignes, la Marne représente près de 67% du vignoble classé appellation d'origine contrôlée Champagne. Près de 390 millions de bouteilles sont vendues dans le monde chaque année pour un chiffre d'affaires de plus de 4,4 milliards d'€. Les performances économiques Champagne sont sans équivalent. Très présent sur le marché de l'export, certains pays en sont de grands amateurs comme le Royaume-Uni, 1^{er} pays importateur (plus de 34 millions de bouteilles par an).

Avec leur situation septentrionale, les vins issus des vignes de la Marne tirent toute leur caractéristiques gustatives du sous-sol de craie. L'assemblage de **3 cépages** aux caractères complémentaires sont inscrits au cahier des charges de l'appellation : le **pinot noir**, le **pinot meunier** et le **chardonnay**.

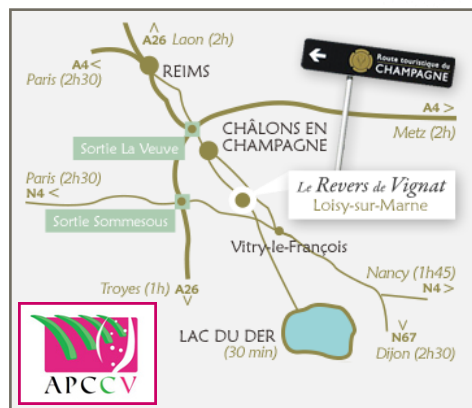
Le vignoble de Champagne est très précisément délimité et hors de ce territoire, les vins effervescents n'ont plus le titre de Champagne.

La filière d'appellation Champagne a des particularités :

- Dans son organisation interne :



- Par rapport au vignoble français :



Le vignoble de Champagne appartenant au périmètre élargi est celui des Côteaux du Vitryat à équidistance des cœurs de vignoble d'Épernay et des Côtes des Bar. Fleuron de la viticulture française, si aucune parcelle du vignoble champenois n'est présent sur le site d'étude, 7 exploitants du site d'étude ont une activité viticole en zone AOC.

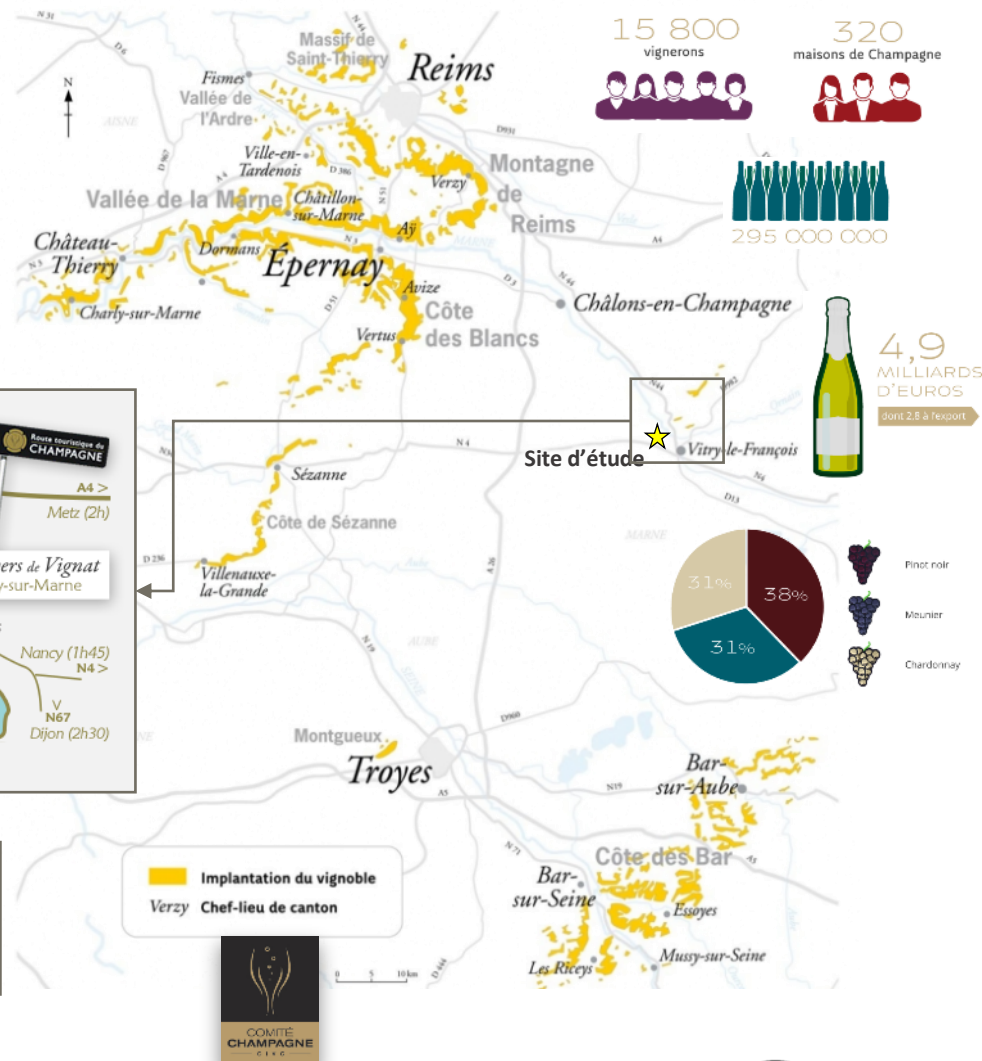
33 868
hectares dont :

22 488 dans la Marne

8 019 dans l'Aube et la Haute-Marne

3 361 dans l'Aisne et la Seine-et-Marne

LA CHAMPAGNE VITICOLE



Circuits courts et Démarches qualités

Valorisation locale des productions agricoles –

Les circuits courts :

La vente directe contribue au dynamisme de l'économie locale des territoires. On dénombre 12 initiatives de commercialisation en circuits courts sur le périmètre élargi dont des initiatives innovantes : un distributeur automatique de légumes à Coole et un distributeur de lait cru à Vitry-le-François. Un point de vente collectif est également à l'étude (AMAP).

Châlons-en-Champagne constitue un débouché intéressant avec déjà un magasin de produits fermiers, un distributeur automatique de légumes et une ferme cueillette.

L'initiative **Local'Appro 51** propose des produits locaux aux restaurants collectifs du territoire via une plateforme de commande en ligne.

Les productions du périmètre élargi commercialisées en circuits-courts sont largement minoritaires mais il existe sur le périmètre élargi une dynamique intéressante avec des formes de commercialisation innovantes. Des initiatives portées par les exploitations du site d'étude ciblent le développement des circuits-courts.

L'agriculture biologique (AB) :

L'agriculture biologique marnaise est portée par 250 fermes et domaines engagés en bio soit 1,8% des fermes et domaines marnais. Cela correspond à 6 746 ha engagés en bio dont 2 270 ha en conversion (soit 1,1 % des surfaces agricoles marnaises en bio et en conversion).

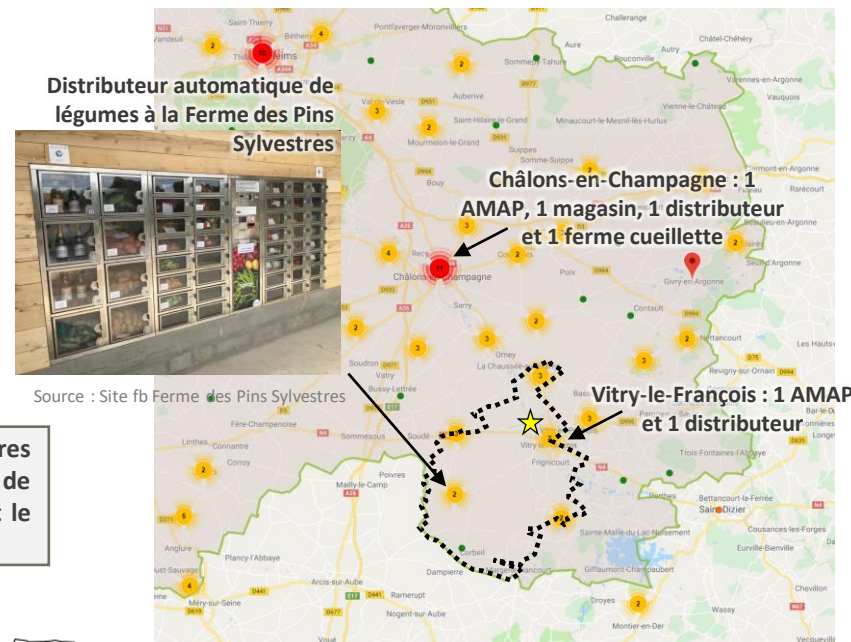
Seulement 3 exploitations du périmètre élargi sont engagées en AB (1 céréalier et 2 éleveurs). Une exploitation agricole du site d'étude est engagée en conversion en agriculture biologique.

Signes de Qualité et d'Origine (SIQO) :

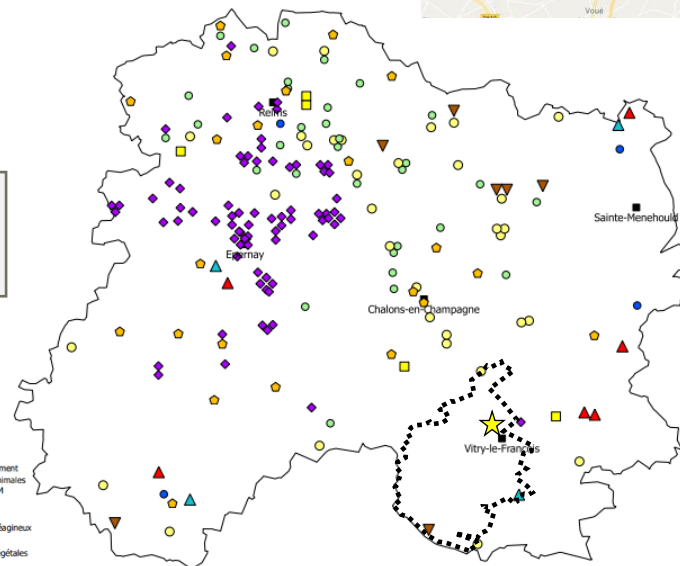
Si les **AOP Champagne** sont parmi les appellations les plus puissantes des SIQO nationales, seulement quelques IGP volailles viennent valoriser les autres productions du territoire.

- ▲ Bovins lait
- ▲ Bovins viande uniquement
- ▼ Autres productions animales
- Fruits, légumes, PPAM
- Vignes
- Ruches
- Céréales et oléo-protéagineux
- Luzerne uniquement
- Autres productions végétales

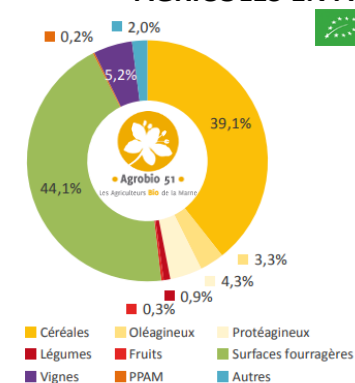
CARTE DES CIRCUITS COURTS



Source : Chambre d'agriculture de la Marne



EXPLOITATIONS AGRICOLES EN AB



Potentiel agronomique

Pédologie du site d'étude –

Les sols du périmètre élargi sont essentiellement des sols alluviaux, des sols bruns calcaires (rendzines) et des sols de graveluches (décompositions des craies) :

- Les **sols sur craies** (Craie de Châlons), Rendzines sur craie aussi appelée terres blanches ou blanc de Champagne, sont des sols brun clair tirant sur le gris présentant de nombreux cailloux de craie. Il s'agit de sols riches en calcaire, faciles à travailler avec une bonne réserve en eau. Le potentiel pour les grandes cultures est élevé.
- Les **sols sur graveluches** sont assez similaires aux sols sur craies mais sont en général plus sensibles à la sécheresse.
- Les sols aux meilleures potentialités pour le vignoble champenois sont les sols du craie à *Belemnitella mucronata* et les sables siliceux. Ils ne sont que très faiblement représentés sur le périmètre élargi.



Profil de rendzine sur craie

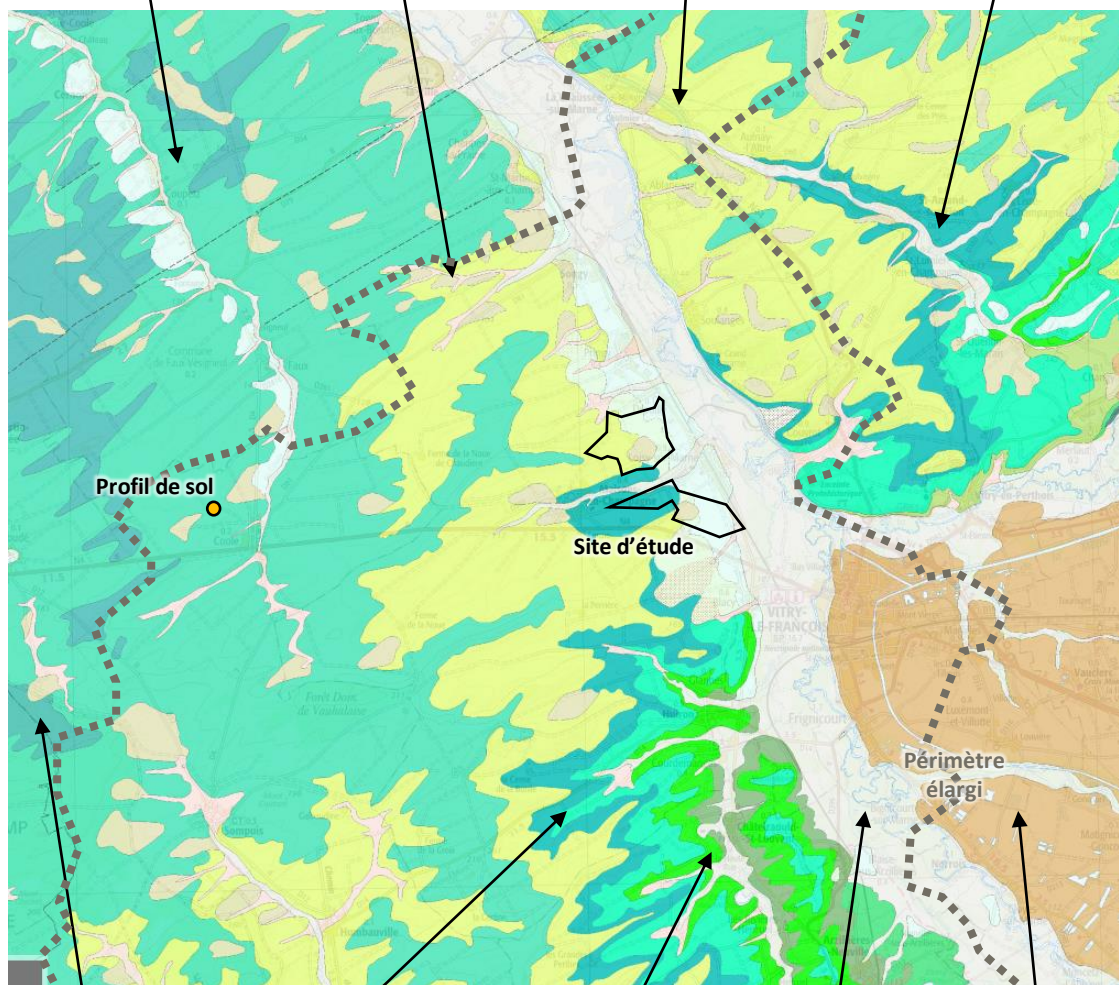


Source : CA 51

Les sols du site d'étude sont répartis entre les craies à l'ouest et les sols d'alluvions fluviales à l'est. Les potentialités sont bonnes pour les céréales, facilement mécanisables, riches mais soumises à des aléas sécheresse et excès d'eau saisonniers.

GEOLOGIE DU PERIMETRE ELARGI

Craie à *Micraster decipiens* (Craie de Châlons)-Crétacé supérieur-Coniacien
Grèzes ou graveluches formation périglaciaire Quaternaire
Craie blanche, Craie à *Micraster leskei* (Craie de Rehel) - Crétacé supérieur-Turonien supérieur
Craie grise à blanche argileuse Crétacé supérieur-Turonien supérieur



Craie à *Micraster coranguinum* (Craie de Châlons) - Crétacé supérieur-Santonien
Craie argileuse et noduleuse turonienne – Crétacé supérieur – Turonien inférieur à moyen
Craies à *Actinocamax* plenus - Crétacé supérieur-Cénomaniens supérieur
Alluvions fluviales anciennes à récentes
Alluvions fluviales anciennes indifférenciées Quaternaire-Pleistocène

Source : InfoTerre BRGM



Espaces agricoles

Valeurs sociales et environnementales –

Fonctions environnementales :

D'après l'étude d'impact environnementale réalisée sur le site d'étude, le secteur est caractérisé par la proximité de la **Vallée de la Marne** (à 150 mètres à l'est), laquelle demeure un couloir de migration principal de l'avifaune et constitue une **Trame Verte et Bleue**. Un corridor des milieux boisés, associé à une trame aquatique, sépare les deux zones du site d'étude. Les inventaires constatent que des espèces emblématiques comme l'Alouette lulu, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Cigogne noire, la Grande Aigrette, la Grue cendrée et le Pic noir valorisent le secteur en phase de migration.

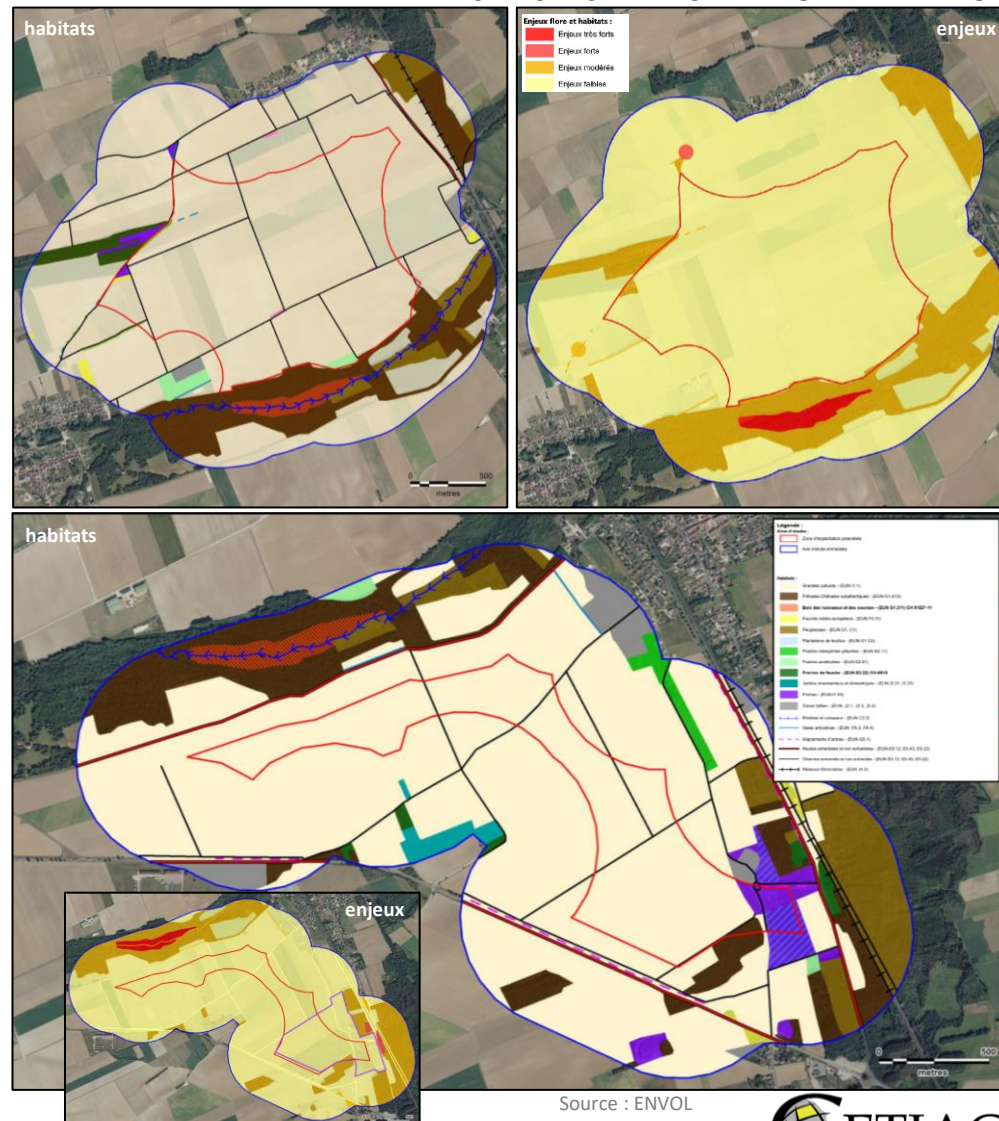
Les enjeux habitats des parcelles agricoles sont estimés faibles.

Fonctions paysagères et sociales :

L'agriculture est une activité majeure dans l'entretien du paysage du Pays Vitryat. La fonction sociale que jouent les agriculteurs dans les territoires ruraux est significative (part des emplois au lieu de travail, dynamique des villages), même si le rayonnement de la céréaliculture est beaucoup moins marqué que celui du vignoble de Champagne.



HABITATS ET SENSIBILITES ENVIRONNEMENTAUX



Source : ENVOL



Enjeux de l'économie agricole

Synthèse –

Le tableau suivant répertorie les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux.

Forces	Faiblesses
<p>Des filières puissantes pour les grandes cultures avec des acteurs locaux puissants et structurés.</p> <p>Un espace agricole très fonctionnel</p> <p>Un ancrage au territoire encore très important des exploitations et organismes agricoles locaux</p> <p>L'activité agroindustrielle est un vecteur local de développement économique important</p> <p>La structuration de la filière viticole avec la création de l'APCCV (Association de Promotion du Champagne des Coteaux Vitryat)</p>	<p>Les conjonctures économiques des grandes cultures (en particulier la betterave) ne sont pas favorables aux agriculteurs.</p> <p>Réduction du nombre d'exploitations, celle de l'élevage et diminution de la diversité des cultures</p> <p>Les incertitudes et la perte de vitesse peut freiner les investissements et projets des exploitations.</p> <p>Des exploitations encore peu diversifiées.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Création d'une AMAP à Vitry le François et d'initiatives pouvant participer à développer les circuits de proximité</p> <p>La mise en place prochaine des documents stratégiques pour le territoire (SCoT et PLUi) intégrant l'activité agricole comme facteur de développement durable et vertueux du secteur.</p> <p>Un potentiel de diversification des activités important (agriculture de proximité de Vitry-le-François, agriculture de proximité, agro-tourisme, maraîchages et circuits courts ...)</p> <p>Des débouchés avec des bonnes valeurs ajoutées avec les filières de la bio-chimie, bio-matériaux, éco-construction...</p>	<p>Une valorisation encore importante du patrimoine viticole mais un délaissement des productions majoritairement représentées sur le territoire (grandes cultures).</p> <p>Une dynamique marquée de financiarisation de l'activité agricole est présente sur le territoire. Les propriétaires fonciers font réaliser (souvent après départ à la retraite de l'exploitant) les travaux agricoles par de très grosses exploitations (risque de perte de l'ancrage au territoire).</p>

Chiffrage de l'économie agricole

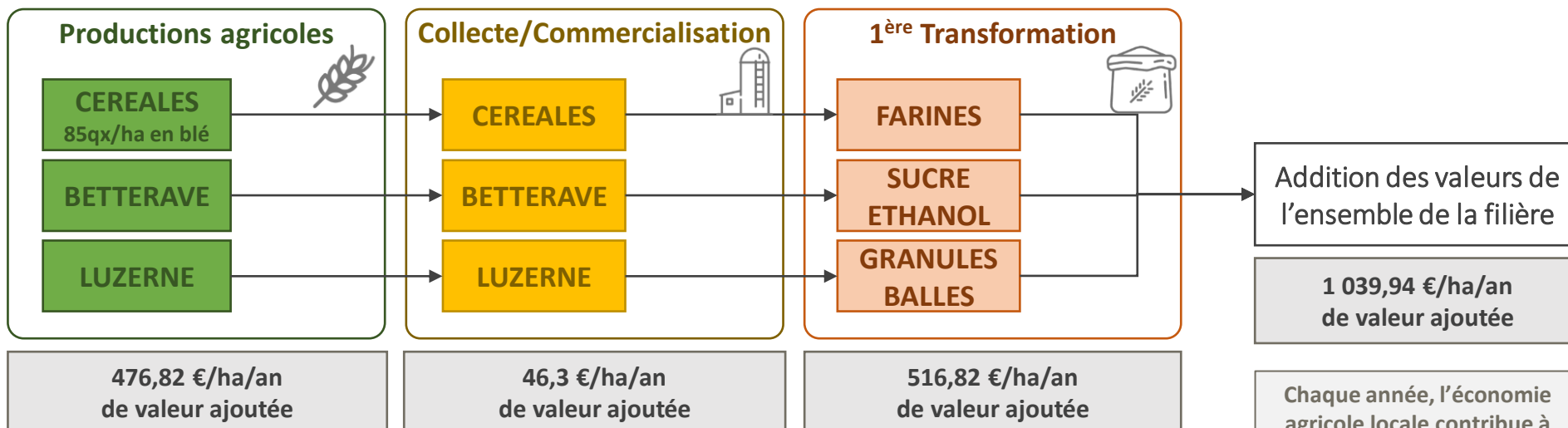
Valeurs ajoutées des entreprises de la filière agricole –

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :

Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation

D'après l'organisation de la **filière grandes cultures** valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de **calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière** sur le périmètre d'étude concerné.

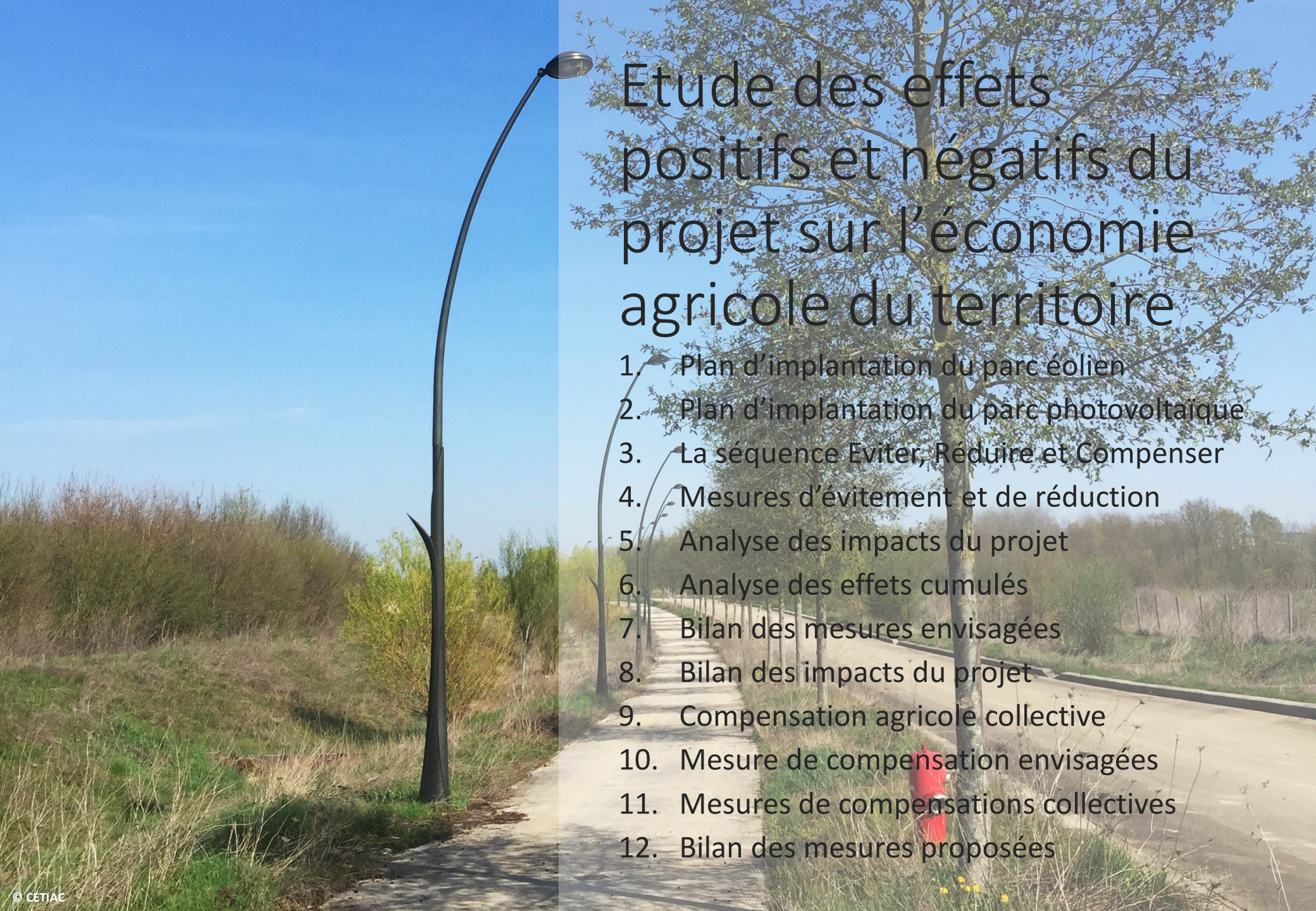
Analyse par hectare de surface en production agricole sur le site d'étude :



METHODOLOGIE DETAILLEE DISPONIBLE PAGE 40

Il s'agit ici d'une valeur de référence annuelle. Base du calcul, elle permettra ensuite de calculer la valeur économique des impacts du projet de parc de la Haute-Voie sur l'économie agricole locale.

Voir en suivant : l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.



Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

1. Plan d'implantation du parc éolien
2. Plan d'implantation du parc photovoltaïque
3. La séquence Eviter, Réduire et Compenser
4. Mesures d'évitement et de réduction
5. Analyse des impacts du projet
6. Analyse des effets cumulés
7. Bilan des mesures envisagées
8. Bilan des impacts du projet
9. Compensation agricole collective
10. Mesure de compensation envisagées
11. Mesures de compensations collectives
12. Bilan des mesures proposées

Plan d'implantation du parc éolien

Détails des éoliennes et des installations associées –

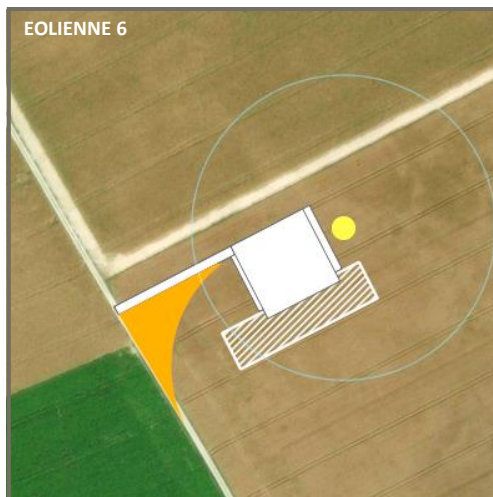
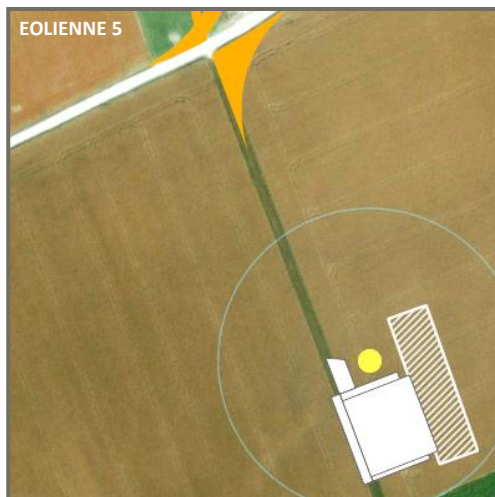
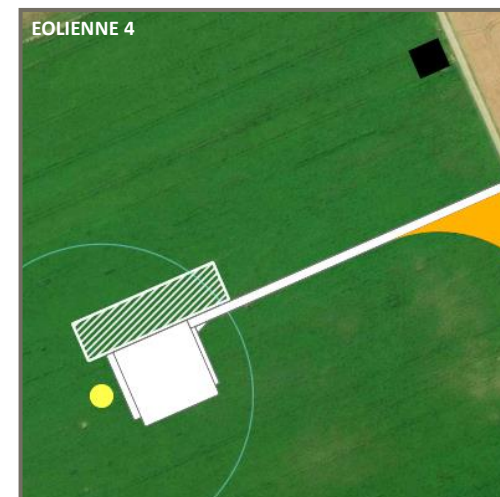
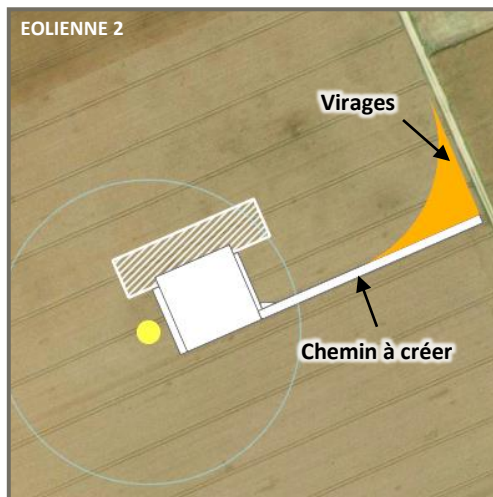
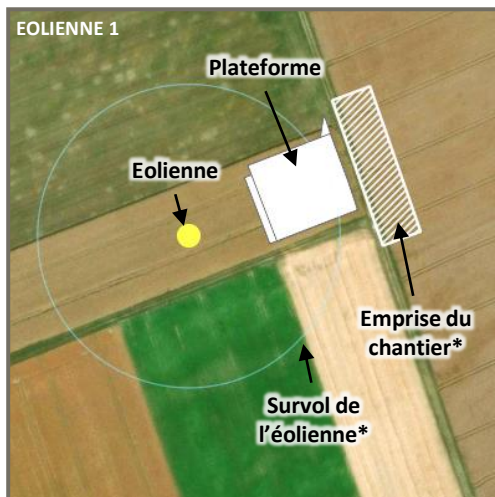
Plateformes, postes de livraison et pistes à créer : **1,7ha**

Virages à créer : **1,3ha**

Surface Chantier : **1,2ha**

Surface agricole concernée : **3ha**

L'implantation de chaque éolienne et des installations associées est présentée en suivant :



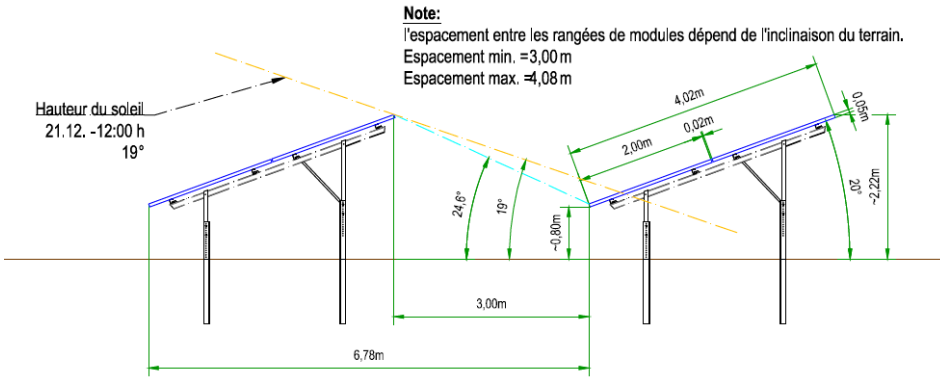
Source : BayWa r.e.

* Les emprises chantiers ne sont inutilisables pour l'activité agricole que lors du chantier. Aussi, le survol est illustré ici à titre indicatif et n'engendre pas de contrainte à l'exploitation

Plan masse du parc photovoltaïque

Détails des tables photovoltaïques et installations annexes –

L'implantation du parc photovoltaïque et des installations associées est présenté en suivant :



PLAN DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA HAUTE-VOIE



Emprise clôturée : 30,7ha

Surface panneaux : 13,8ha

Hauteur : 2,6m au plus haut et 0,8m au plus bas

Pistes et chemins : aucune piste n'est créée, les chemins existants sont réutilisés pour l'accès. Des bandes de roulement enherbées.

Surface agricole concernée : 30,7ha

La séquence Eviter, Réduire et Compenser

Les réflexions engagées dans le cadre du projet de parc de la Haute-Voie –

Le projet de parc de la Haute-Voie a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

D'abord - Eviter :

une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrait

Ensuite - Réduire :

une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités

4 mesures
– Pages 28 et 29

Sinon - Compenser collectivement :

une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits

3 mesures de compensation collective – Pages 33 à 40

PLAN DU PROJET SOLAIRE ET EOLIEN DE LA HAUTE-VOIE



Source : BayWa r.e.France

Mesures d'évitement et de réduction

Le volet éolien : une répartition des éoliennes adaptée –

Lors de la réflexion sur la mise en place des éoliennes, différentes mesures ont été prises pour limiter les impacts négatifs pour les agriculteurs et les propriétaires :

MR 1 : Choix d'une implantation en concertation avec les exploitants locaux

La disposition des éoliennes a été pensée de façon à obtenir une répartition optimale sur un maximum d'exploitations (éviter le cumul des pertes de foncier et de loyers). Aussi, une prise en compte des contraintes à la mécanisation des ilots exploités a conditionné les variantes. Aussi, la répartition du loyer entre le propriétaire et l'exploitant a été établie.

Aussi, l'implantation des éoliennes a été fixée de façon à éviter la ZAE de manière à ne pas grever la zone.

MR 2 : Favorisation de l'amélioration des chemins plutôt que la création

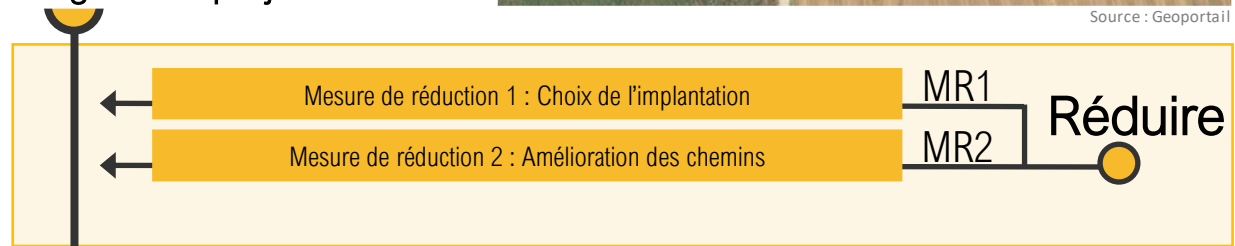
Les chemins sont refaits pour le passage des éoliennes à la charge de l'aménageur. Leur taille et leur solidité permet un meilleur transport et passage des engins agricoles. L'espace agricole est plus fonctionnel.

Bilan des mesures de réduction :

La définition du projet éolien a été réalisée en étroit lien avec l'exploitation agricole locale. Une intégration des enjeux agricoles a été possible durant la phase de développement du projet.

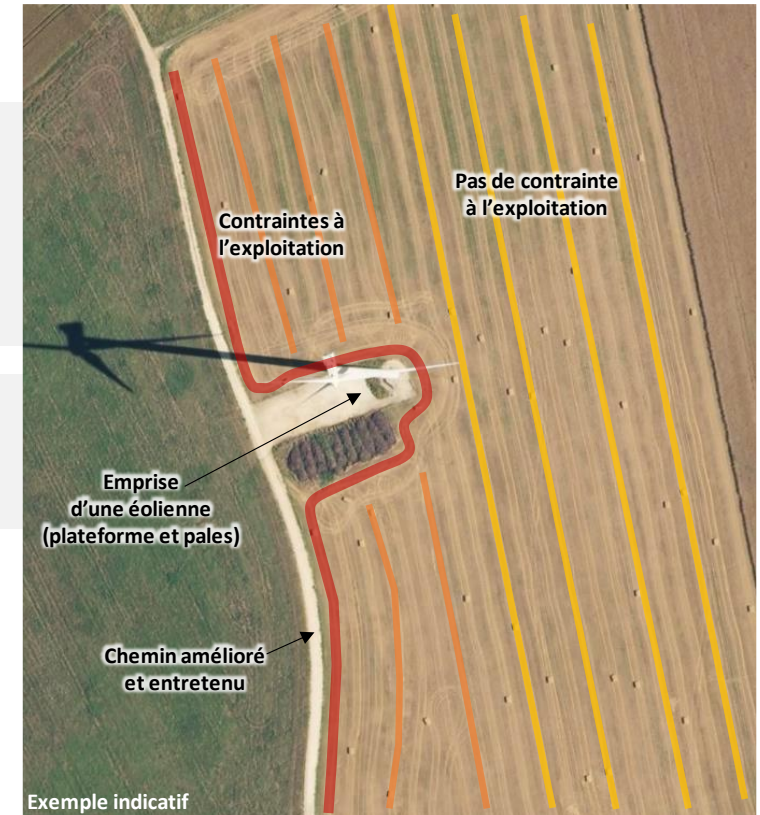
2 mesures de réduction

Effets négatifs du projet éolien



Effets négatifs pour partie réduits

CONTRAINTES A L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE



Mesures d'évitement et de réduction

Le volet solaire : une valorisation de la ZAC de la Haute-Voie –

Lors de la réflexion sur la mise en place du projet photovoltaïque, différentes mesures ont été prises pour limiter les impacts négatifs pour les filières agricoles :

ME 1 : Choix d'une emprise du parc photovoltaïque sur la ZAC de la Haute-Voie

Le projet de parc photovoltaïque est implanté sur les parcelles valorisées par une activité agricole mais appartenant au périmètre de la ZAC de la Haute-Voie. Cette dernière n'a pas été aménagée. Des compensations individuelles ont été réalisées lors de la création de la ZAC. De plus, le taux d'imperméabilisation des sols est plus limitée dans le cas du projet photovoltaïque par rapport aux installations économiques prévues dans le règlement de la ZAC.

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

Choix de parcelles ciblées depuis plusieurs années au développement d'activités économiques.

ME 2 : Conservation de la fonctionnalité de l'espace et des circulations agricoles

Les accès, chemins, et entrées des parcelles à proximité du projet de parc photovoltaïque seront maintenus de façon à garantir le potentiel d'exploitation des ilots agricoles voisins.

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

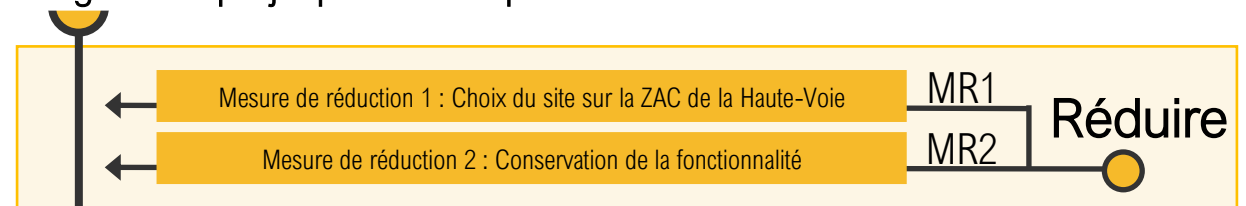
Pas de hausse des charges de transports et de déplacement pour les exploitations et organismes de collecte.

Bilan des mesures de réduction :

La définition du projet de parc photovoltaïque a été réalisée en étroite liaison avec l'exploitation agricole locale. Une intégration des enjeux agricoles a été possible durant la phase de développement du projet de parc photovoltaïque.

2 mesures de réduction

Effets négatifs du projet photovoltaïque



Effets négatifs pour partie évités

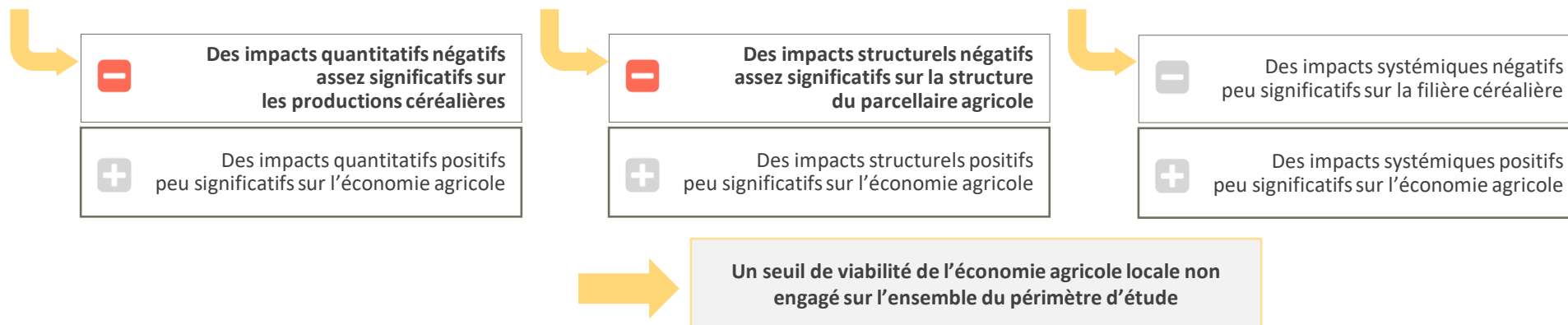
Analyse des impacts du projet

Impacts positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

Les effets du projet sont classés suivant trois types d'incidences : des impacts quantitatifs, des impacts structurels et des impacts systématiques. Le tableau suivant détaille l'ensemble des effets du projet de parc sur l'économie agricole.

Parc éolien	Parc solaire
Surface concernée 3ha	Surface concernée 30,7ha

Des impacts quantitatifs	Des impacts structurels	Des impacts systématiques
<p>Les impacts quantitatifs correspondent à la production agricole directement perdue sur l'emprise du projet via la perte du foncier agricole :</p> <p><u>Impacts quantitatifs négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de production céréalière sur 33,7ha (emprise clôturée du parc photovoltaïque et 3ha de plateformes éoliennes) • Effet peu significatifs sur l'emploi céréalier <p><u>Impacts quantitatifs positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'effets significatifs recensés 	<p>Les impacts structurels sont liés aux atouts du territoire concerné et de son intégration dans l'organisation de l'agriculture locale :</p> <p><u>Impacts structurels négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Terres à bon potentiel agronomique • Maintien des fonctionnalités, circulations et accès aux parcelles. Maintien des réseaux <p><u>Impacts structurels positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des circulations agricoles (chemins) • Occupation d'ilots de la ZAC non commercialisés 	<p>Les impacts systématiques sont appréhendés comme des conséquences induites sur l'équilibre du système agricole :</p> <p><u>Impacts systématiques négatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de fragilisation de la filière céréalière <p><u>Impacts systématiques positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'effets significatifs recensés



Analyse des effets cumulés

Listing des projets susceptibles de consommer de l'espace agricole –

D'après les documents d'urbanismes, différents projets sont enregistrés sur le territoire et prévoient l'artificialisation de terres agricoles. En effet, prévus à plus ou moins long terme, le bourg de Loisy-sur-Marne anticipe son étalement sur des parcelles en directe continuité de l'enveloppe urbaine existante. Ces installations conduiront à la diminution cumulée de la production céréalière.

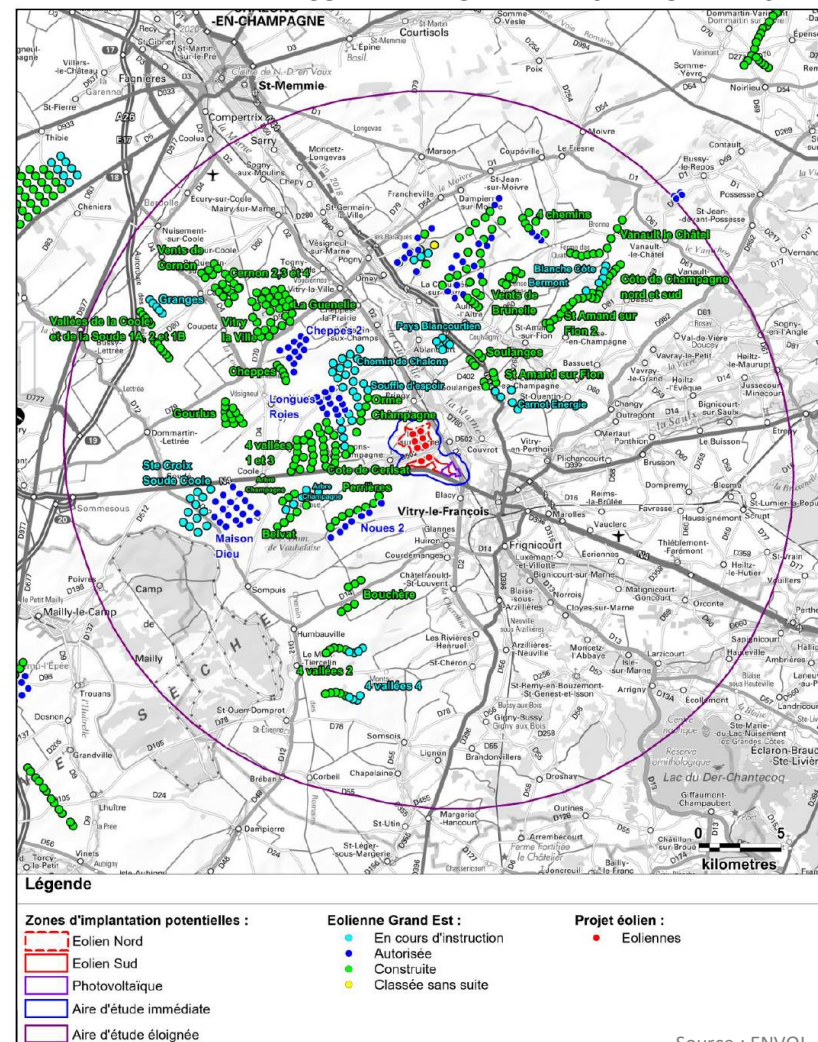
Aussi, l'étude d'impact environnemental présente le contexte éolien fortement dense dans un rayon de 20km autour du projet de la Haute-Voie:

- Le parc éolien déjà construit le plus proche se localise à environ 2,3 kilomètres au sud-ouest du présent projet (parc éolien des Perrières – 8 éoliennes). À l'Ouest, à environ 2,5 kilomètres, se trouve un autre parc déjà construit (parc éolien d'Orme-Champagne - 7 éoliennes) tandis que le parc éolien des Noues 2 (7 éoliennes) a été autorisé et se trouve à 2,5 kilomètres au sud-ouest du présent projet, en parallèle du projet éolien des Perrières.
- De très nombreux autres parcs éoliens sont localisés dans les 20 kilomètres, notamment au nord et à l'ouest du futur projet.

A noter qu'aucune mesure de compensation environnementale, ayant une incidence sur le foncier agricole, n'est prévue dans le cadre du présent projet de la Haute-Voie.

Plusieurs projets sont susceptibles d'avoir des effets pouvant potentiellement être cumulés aux effets du projet de parc de la Haute-Voie. Au regard de ces potentiels effets cumulés avec les autres projets (en cours ou à venir) sur le périmètre élargi, les mesures ERC proposées par la présente étude ainsi que par les mesures associées aux autres projets devront être cohérentes et complémentaires.

CONTEXTE EOLIEN DANS RAYON DE 20KM



Source : ENVOL

Bilan des impacts du projet

Impacts positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

En résumé, les impacts les plus forts concernent :

Pertes de productions céréalières
Perte d'emploi induit sur les filières grandes cultures
Maintien assuré des accès et de la circulations initiale

Pour rappel de l'état initial de l'économie agricole, la valeur ajoutée des entreprises de la filière agricole du site d'étude est évaluée à :

INITIAL

1 040 €/ha/an sur
soit 42 328€/an

Valeur ajoutée de référence sur
33,7ha

PROJET

Les mesures de réduction du projet ne permettent pas d'éviter ou de réduire significativement les effets du projet sur l'économie agricole.

La mise en place de mesures de compensation agricole collective est nécessaire.

Effets cumulés sur le périmètre élargi
(mesures devant être cohérentes entre elles)*

OUI

Indicateurs d'impacts du projet sur l'économie agricole

Force de l'enjeu

Impacts quantitatifs

Quantité : perte de SAU

Nombre d'emplois agricoles directs concernés

Nombre de baguettes de pain perdues (250g)

Fort

Moyen

Moyen

Impacts structurels

Bonne qualité agronomique

Perte de terres sous SIQO

Dont des productions en Agriculture Biologique

Morcellement des parcelles agricoles (surcoûts logistiques)

Fragmentation d'une grande unité agricole (continuité agricoles, effets de coupure)

Désorganisation structurelle/spatiale (enclavement, 120°, accès)

Perte de fonctionnalités (circulations internes, allongement de temps de parcours, difficultés de circulation, augmentation du trafic)

Investissements privés existant

Perturbation de l'assolement, changement de production

Incidence sur la gestion de l'eau

Concerne un réseau agro-environnemental existant ou planifié

Incidence sur des activités de loisirs développées par l'agriculture (gîtes ruraux, ferme pédagogique)

Force de la pression foncière

Fort

Faible

Faible

Faible

Faible

Faible

Faible

Faible

Moyen

Faible

Faible

Faible

Fort

Impacts systémiques

Incidence sur les acteurs d'une filière spécifique (fragilisation)

Incidence sur une SIQO

Gros investissements réalisés (drainage, remaniement, parcellaire)

Modalité de gestion du public dans les espaces agricoles, conflits d'usages

Modification du potentiel technique et économique (capacité d'évolution, diversification)

Dynamisme local et freins aux investissements agricoles (projets, initiatives, installations) des EA

Faible

Faible

Faible

Faible

Moyen

Moyen

Seuil de viabilité économique de l'agriculture du périmètre élargi

Seuil de viabilité économique de l'agriculture communale

Non engagé

Non engagé

*Dans le cas d'une mise en œuvre des mesures de réduction

Compensation agricole collective


La méthodologie voulue par le Décret –

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations. Les compensations collectives sur le territoire sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet.

Dans la mesure où des compensations directes situées sur le territoire même du projet ne peuvent pas toujours être proposées, la compensation indirecte via une participation financière peut également être envisagée. Cependant, ce type de compensation doit intervenir dans un second temps, si aucun projet de compensation directe à la hauteur des impacts n'a pu être trouvé.

La compensation financière peut également venir en complément si les mesures directes envisagées sont nettement inférieures à l'évaluation financière des impacts sur l'économie agricole du territoire.

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :

Aides aux investissements liés à la production primaire	
Incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconvertir une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue.	
Promotion des produits agricoles	
Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts. Donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.	
Transformation et commercialisation de produits agricole	
Augmenter localement la plus-value des productions affectées par le projet.	

Transfert de connaissance et actions d'information, secteur agricole	
Aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations.	
Systèmes de qualité	
Répondre par la montée en gamme à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière.	
Aides à finalité régionale	
Incitation à la diversification d'une entreprise existante.	
Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole	
Accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale.	
Infrastructures locales	
Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs.	
Recherche et développement dans les secteurs agricole (et forestier)	
Aide allouée à un organisme de recherche. Recherche de nouveaux débouchés pour une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière.	

Compensation agricole collective

La méthodologie voulue par le Décret –

Dans le cadre du présent projet, plusieurs pistes de mesures de compensation collective ont été avancées. Afin de juger de leur pertinence sur le territoire différents choix ont été pris :

Les mesures de compensation collective devront **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire**. L'abondement d'un fond de compensation ne sera réalisé qu'en dernier recours. La participation directe du maître d'ouvrage à la création de valeur ajoutée agricole sur le territoire sera d'abord privilégiée. De même, les actions les plus locales possibles seront favorisées.

Les mesures de compensation collective seront, autant que possible, **ciblées sur les filières concernées par les pertes économiques**. Favoriser une production agricole non impactée par rapport à une filière directement concernée peut être source de tensions sur le territoire et être difficilement justifiable auprès de la profession agricole. Les mesures chercheront de façon privilégiée à recréer de la valeur ajoutée agricole sur la filière qui en perdra dans un premier temps par la mise en place du projet.

Les mesures de compensation collective devront être **mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi**. La mise en place de la mesure de compensation peut nécessiter plusieurs années avant de recréer de la valeur ajoutée agricole. C'est autant de valeur perdue dès le lancement des travaux et la perte définitive de foncier. Une mesure sera favorisée par rapport à une autre si elle permet de créer de la valeur ajoutée agricole plus rapidement qu'une autre et si son suivi est garanti. Autrement dit, les projets déjà connus lors de la réalisation de l'étude préalable agricole et dont les caractéristiques économiques et temporelles sont connues seront privilégiés par rapport à des projets nécessitant des années supplémentaires de développement.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets portés par au moins deux agriculteurs locaux** ayant des retombées économiques sur le territoire. Les projets devront être suffisamment avancés pour connaître ou au moins estimer le taux de valeur ajoutée créé par leur mise en place. C'est un point nécessaire pour estimer la bonne proportionnalité de la mesure de compensation au regard des pertes économiques évaluées sur la filière.

Les mesures de compensation collective **concerneront des projets ayant des difficultés à trouver suffisamment de fonds propres pour le business plan**. Les mesures de compensation ont pour vocation de servir d'effet levier significatif à des projets agricoles longs et difficiles à développer. Les investissements par le maître d'ouvrage devront avoir une réelle action sur la sortie du projet.

Les mesures de compensation se feront dans le **respect de la réglementation européenne répondant aux régimes d'aides européens sur l'attribution d'argent public**. Le financement de projets privés par l'argent public n'est pas autorisé par l'union européenne sauf dans certains cas et suivant certaines règles très précises (libre concurrence et protectionnisme économique). Le taux de financement public ne peut dépasser un pourcentage du financement total du projet. Autrement dit une mesure de compensation agricole collective ne pourra financer à 100% un projet agricole sur le territoire. Les agriculteurs locaux devront donc être les principaux investisseurs des projets. Dans le cas de mesures de compensation agricole collective provenant de financement publics, c'est un point pouvant fortement bloquer la mise en place des mesures si le dynamisme agricole local ne permet pas aux agriculteurs d'investir.

Mesures de compensation envisagées

Les hypothèses présentées –

Thématique	Mesure de compensation envisageable	Pertinence	Argument par rapport au projet de la Haute-Voie
FONCIER	Réhabilitation de terrains en friche.	+	Peu de friches sur le secteur
	Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles	+	Des parcellaires assez fonctionnels, pas de besoins recensés
	Planification de l'aménagement du territoire pour évaluer la consommation d'espaces agricoles et la durabilité de l'urbanisation	+	Des documents ciblant les enjeux de consommation foncière et les espaces agricoles à préserver
	Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	+	Peu de retombées économiques pour les filières locales
	Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole sur le territoire	+	Des enjeux de transmission important mais nécessitant des actions long terme et très coûteuses (risque de saupoudrage dans le cas de la présente étude)
Outils contribuant à la recherche de VALEUR AJOUTEE	Irrigation	+	Pas de besoins recensés à ce jour
	Accompagnement d'installation d'équipements collectifs et productifs (ex : CUMA)	+	Pas de besoins recensés à ce jour
	Opération de soutien d'un opérateur de la filière	+	Des opérateurs très puissants dans le secteur
	Point de vente directe collectif	++	Des réflexions en cours sur Vitry et sur les bassins de consommation locaux
	Atelier de transformation collectif	+	Pas de besoins recensés à ce jour (hors mesures de réduction)
	Installation de nouvelle exploitation agricole à forte valeur ajoutée	+++	Un soutien à l'installation d'un élevage ovin professionnel sous panneaux
	Accompagnement à la diversification des productions	+++	
Prise en compte de l'ENVIRONNEMENT	Garantie de débouchés (un outil collectif qui passerait un contrat de fourniture)	+	L'analyse des débouchés est une condition à l'engagement des diversifications
	Production d'énergie renouvelables et économie circulaire (ex : Méthanisation)	++	Des projets de méthanisation peut être réfléchis dans le secteur
	Soutenir les pratiques agro-environnementales (agroforesterie, ...)	+++	Le soutien des actions agro-environnementales est lancé par BayWa r.e.
	Aire de lavage de matériel	+	Pas de besoins recensés à ce jour
Action visant à développer les relations ville-agriculture	Développement de filières en agriculture biologique ou autre (HVE, SME)	+++	Le soutien des actions agro-environnementales est lancé par BayWa r.e.
	Mise en place d'un projet agricole de territoire	++	Le soutien des actions portés par Vitry-le-François peut être envisagé
	Soutien d'action de promotion d'une SIQO ou d'une filière	++	La promotion de la filière Champagne du secteur est envisagée
	Réalisation d'études	++	La participation à la réalisation d'étude relative aux dynamiques locales pourrait être proposé
	Financement d'animation locale	+	Pas de besoins recensés à ce jour
	Mise en place de projets agro-touristiques (ferme pédagogique, gîtes ...)	++	Le soutien de la structuration de l'œnotourisme du secteur est proposé
	Communication (pour une filière donnée)	+	Pas de besoin recensé à ce jour
R&D	Recherche, expérimentation, innovation	+	Pas de besoin recensé à ce jour

BayWa r.e. s'engage à compenser collectivement à travers le soutien à l'installations en diversification d'un élevage ovin sous les panneaux et à travers l'accompagnement aux démarches agro-environnementales et HVE des productions locales. Les propositions de mesures de compensations agricoles collectives seront engagées à hauteur de 10 années de valeur de référence soit 423 280€. Un approfondissement des mesures de compensations agricoles collectives est présenté en suivant.

Mesures de compensation collective

MC 1 : Diversification d'exploitation par la mise en place d'un atelier ovin viande –

Les mesures d'évitement et de réduction n'ont pas permis de limiter significativement les effets sur l'économie agricole.
Les mesures de compensation agricole collective sont détaillées en suivant :

MC 1 : Diversification d'exploitations par la mise en place d'un atelier ovin viande

Le projet de parc photovoltaïque a été développé dans le cadre de recherche de diversification des activités des exploitations agricoles. Les productions céréalières étant en difficultés, cette volonté de diversification a été impulsée par la recherche de valeur ajoutée locale durable et sur le long terme pouvant être associée à l'installation d'un agriculteur. Des échanges avec la profession agricole a permis d'engager un projet agricole concerté, adapté aux enjeux, aux projets des exploitations (hors et dans le parc) et perspectives du territoire.

Différentes pistes de productions mises en place sous les panneaux photovoltaïques ont été étudiées : élevage ovin viande ou lait, maraichage, aviculture, élevage de poneys, apiculture, PPAM. Une phase de concertation a été menée afin d'approfondir les différentes pistes et d'étudier leur faisabilité.

Ainsi, l'installation d'un **élevage ovin viande** est la production présentant le plus d'attrait pour les agriculteurs du secteur. Les dimensions économiques, caractéristiques des productions, filières de valorisation et conditions de mise en œuvre sont en cours d'approfondissement avec la Chambre d'Agriculture de la Marne, via la réalisation d'une étude de faisabilité par le service installation. **Il s'agira d'une diversification d'exploitations (2 candidats retenus).**

PERTES COMPENSEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE :

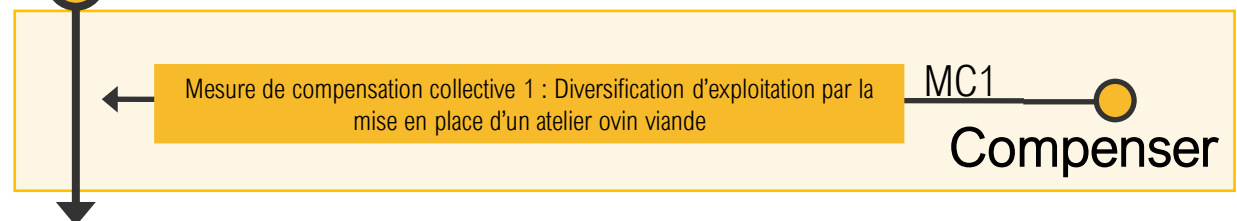
Anticipation et évitement des effets sur la structure des exploitations et concertation des attentes des agriculteurs.

Diversification d'exploitations (2 candidats à ce jour)

Voir en suivant

BayWa r.e. a souhaité mettre en place une activité agricole professionnelle au sein du projet de parc photovoltaïque. Les réflexions actuelles (en cours d'approfondissement) sont présentées en suivant.

Effets négatifs du projet photovoltaïque



Effets négatifs résiduels

Mesures de compensation collective

MC 1 : Diversification d'exploitation par la mise en place d'un atelier ovin viande –

L'exploitation d'un parc photovoltaïque peut être réalisée en synergie avec différentes activités agricoles (maraîchage, apiculture, élevage ovin). BayWa r.e. prévoit dans le cadre du projet de parc photovoltaïque d'intégrer une activité ovine professionnelle sous les panneaux.

MC 1 : Diversification d'exploitations par la mise en place d'un atelier ovin viande

Description Valorisation des espaces de prairies des emprises sous les panneaux photovoltaïques par l'atelier ovin professionnel viande. Surfaces : environ **30,7ha de prairies (sous panneaux) + cultures** pour l'alimentation du cheptel (sur le reste de l'exploitation).

Type d'activité attendue Cheptel envisagé de **210 brebis viande et 70 agnelles sur le site** (chargement de 8 brebis/ha) avec commercialisation de **300 agneaux/an**. Les données techniques prévoient une performance de la conduite autour de 87% de taux de mise bas et une prolificité de 145%. Analyse de la filière abattage et de commercialisation est en cours (source BayWa r.e.)

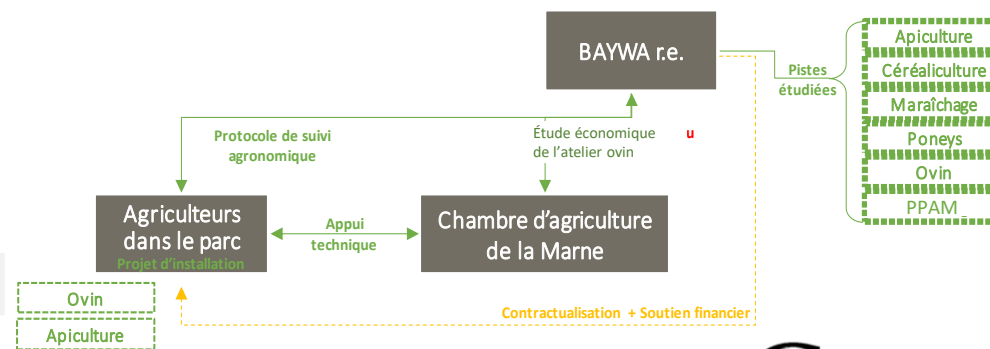
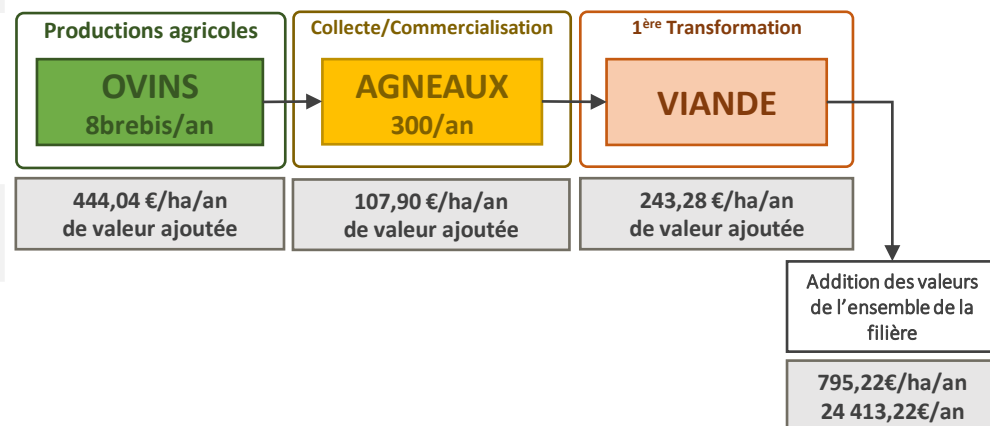
Retombées économiques du projet **Mise en place d'un atelier ovin en diversification de 2 exploitations agricoles (mise en commun)**. Soutien technique par la Chambre d'Agriculture de la Marne.

- Investissements nécessaires et conditions d'exploitation**
- Présence d'une **bergerie** (mise bas et lactation) valorisable à proximité
 - Travail du sol et **semi** de la surface en herbe (conditions adaptées aux caractéristiques agro-pédologiques).
 - Conduite du troupeau dans l'emprise du parc photovoltaïque : **points d'eau** accessibles sur chaque lot (dimensionnement à prévoir),
 - Utilisation des **déchets d'élevage** comme intrants sur l'une des exploitations, en lien avec la conversation en agriculture biologique
 - Entretien des **assolements** dans l'emprise du parc : matériel de fauche
 - **Interdiction de l'usage de produits-phytopharmaceutiques**
 - Versement d'une **rémunération** pour l'entretien du site
 - Accès et circulation du cheptel : portail et chemins d'accès
 - Mise en place d'un **suivi**
 - **Association d'un atelier apicole** en cours de dimensionnement
- Chiffrage du coût de la mesure : 15 000€ engagés par BayWa r.e.** (hors rémunération)

ACTIVITE COMPATIBLE AVEC LES PRECONISATIONS ET MESURES ERC ENVIRONNEMENTALES SOUS RESERVE D'UNE GESTION RAISONNEE DES PÂTURES

PROJECTION DES PERFORMANCES DE L'ELEVAGE OVIN

L'étude de faisabilité est en cours. Les données de performances utilisées ici sont des pré-estimations de BayWa r.e. Les caractéristiques sont cours d'approfondissement entre les éleveurs et la Chambre d'Agriculture. Les données sont amenées à évoluer.



Mesures de compensation collective

MC2 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux –

Désireuse de travailler conjointement avec le monde agricole, l'entreprise BayWa r.e. France a engagé une démarche agro-environnementale innovante basée sur une concertation à grande échelle des acteurs du territoire (chambre d'agriculture, agriculteurs, filière aval, mairie...).

La démarche agro-environnementale, qu'est-ce-que c'est ?

C'est un **accompagnement volontaire et participatif** déployé par les équipes de BayWa r.e. en concertation avec les agriculteurs d'un territoire accueillant un projet éolien.

Impulsée pendant la phase de développement du projet, cette démarche propose aux agriculteurs motivés de se réunir régulièrement en **groupe de travail** pour identifier leurs besoins et leurs enjeux, **établir un diagnostic territorial** et les soutenir jusqu'à la réalisation de leurs projets agro-environnementaux : *labellisation HVE, création d'une CUMA, aide à l'achat de matériel, création/développement de filière, plantations de haies, formations diverses digitalisation de l'exploitation etc.*

Cet accompagnement se matérialise par un **soutien technique, administratif et financier**. BayWa r.e. réunit les acteurs concernés par ces projets et se charge de faire appel à des experts extérieurs, notamment des formateurs et des organismes professionnels agricoles ou de recherche.

Par ailleurs, un partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Département est envisagé pour chaque initiative.



Comment fonctionne la démarche agro-environnementale ?



Source BayWa r.e. France

Une démarche mise en place avec 4 Chambres d'agricultures :

- **Indre-et-loire** (optimisation des couverts en interculture en vue de baisser l'utilisation des intrants, réflexion sur la diversification)
- **Charente** (aide à la création d'une filière chanvre)
- **Creuse** (achat collectif de matériel via la mise en place d'une CUMA)
- **Marne** (voir slides suivantes)

Mesures de compensation collective

MC2 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux –

La démarche agro-environnementale a été impulsée par BayWa r.e. dès le lancement des études environnementales et paysagères du projet éolien et solaire de La Haute Voie. Pendant une dizaine de mois, l'équipe dédiée à ce projet a organisé **5 réunions** sur place. Placées sous le signe de l'échange, ces réunions ont permis de rassembler **dix participants volontaires d'horizons variés** : céréaliers, viticulteurs et apiculteurs. En parallèle, un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Marne a été établi pour mener à bien les projets identifiés.

MC 2 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux

Actions envisagées	Raisons du choix
Formation à l'Agriculture régénératrice	Retenue (agriculteur intéressé)
Aide à la diminution des intrants via la mise en place de stations météorologiques	Retenue (agriculteurs intéressés)
Soutien aux réflexions de création d'un atelier apicole	Retenue (agriculteurs intéressés)
Accompagnement des exploitations vers le niveau 3 de certification Haute Valeur Environnementale (HVE)	Non engagée (pas d'agriculteur volontaire)
Aide à la diversification (filière miscanthus de Chalons, filières bas niveau d'impact du Grand Reims)	Non engagée (pas d'agriculteur volontaire)
Intégration des démarches agricoles au sein du PCAET de la Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der	Piste étudiée (les acteurs n'ont pas donné suite)
La mise en place d'un partenariat avec la cuisine centrale de Vitry concernant l'incorporation dans les menus de produits bio issus de maraîchage réalisé au sein du parc photovoltaïque.	Non engagée (pas d'agriculteur volontaire)
La vente de produits bio via des points de vente collectifs à créer/développer (étant entendu que seuls deux points de vente collectif existent actuellement à Cernay-les-Reims et Châlons-en-Champagne et qu'un troisième est en projet à Vitry-le-François).	Non engagée (pas d'agriculteur volontaire)

Les projets ont été sélectionnés de façon à favoriser en priorité ceux collectifs et ayant le meilleur impact environnemental, les projets individuels venant en second temps. Aussi, il a été souhaité de soutenir le maximum d'exploitants agricoles.

Les conclusions et les conditions de mise en œuvre du soutien de la démarche agro-environnementale sont présentées en suivant.



Atelier apicole et Stations météorologiques

Témoignage d'un agriculteur : « Après avoir rencontré une équipe de la société BayWa r.e., jeune, dynamique et intéressée par la démarche agro-écologique, nous avons réalisé un partenariat qui me permet de réaliser une formation afin de me perfectionner sur mes pratiques. Les échanges sont très importants et constructifs dans ce genre de démarche et permettent de se s'améliorer sans cesse. »



Lancement de la construction d'une mesure de réduction en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et la Fédération des Chasseurs et en concertation avec les agriculteurs du territoire.



Mesures de compensation collective

MC 2 et MC3 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux –

La démarche d'accompagnement agricole consiste à co-construire des projets agricoles adaptés aux besoins du territoire grâce à la création d'un espace participatif. Un partenariat, prenant la forme d'une convention signée pour 2 à 3 années et renouvelable, a été engagé avec la Chambre d'Agriculture de la Marne. Lors des premières rencontres avec les agriculteurs, des pistes de réflexion ont été proposées :

MC 2 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux

Description La démarche d'accompagnement de projets agroenvironnementaux propose d'aider les agriculteurs volontaires souhaitant mettre en place des projets agricoles individuels ou collectifs vertueux pour l'environnement.

Type d'activité soutenue Activités aux pratiques agro-environnementales, installations d'activités telles que l'apiculture, équipement de stations météo pour optimiser les traitements et diminuer les intrants.

Retombées économiques du projet **Peu de retombées économiques pour les filières agricoles (pas d'effets sur le prix des productions ni sur les filières de collecte et de transformation) mais impulsion de dynamiques environnementales**
Objectif attendu : diversification des productions et augmentation de la résilience des exploitations.

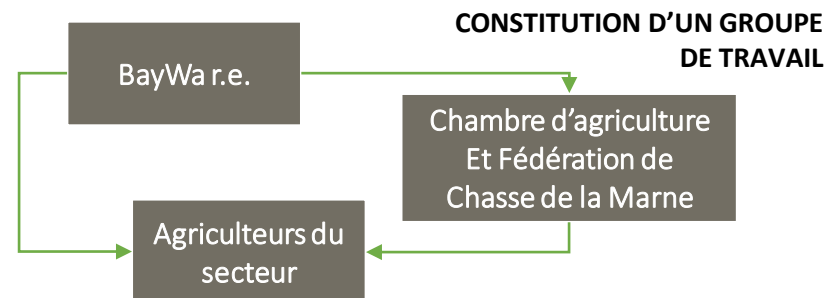
Investissements nécessaires et conditions d'exploitation

- Mise en place d'un **groupe de travail** et mise en réseau des agriculteurs du secteur
- Installation d'une **activité apicole (10 000€ investis par BayWa r.e.** afin d'impulser la création de l'atelier apicole (achat de ruches et de matériel). Les retombées économiques sont estimées à 8 000€/an et la VA à 2 400€/an (page suivante)
- Formation d'un agriculteur volontaire aux **pratiques agro-écologiques** (1 350€ pour la formation et 1 500€ dans le cas de la mise en place d'un parrainage)
- Installations de **stations météorologiques** (4 200€ pour 2 stations), effets induits : optimisation des traitements, évaluation des risques de maladies, planification des chantiers, économie en intrants. Installées le 29/09/20

Chiffrage du coût direct de la mesure : 15 500€ déjà payés sur un montant global accordé par BayWa r.e. de 50 000€ engagés directement.

MC 3 : Soutien au projet de développement de la HVE 2 sur le territoire

Un soutien financier est engagé à hauteur de 32 778€ pour appuyer le développement de la HVE 2. Cette participation est portée par la Chambre d'Agriculture.



Rencontre du GT	Thématique abordée
Octobre 2019	Présentation de la démarche et recensement des agriculteurs intéressés
Décembre 2019 15 agriculteurs	Pré-ciblage des actions agricoles : apiculteur, stations météorologiques
Janvier 2020 7 agriculteurs	Présentations des formations et témoignage d'un apiculteur professionnel
Février 2020 Atelier biodiversité	Localiser les mesures écologiques (jachères et haies)
Mars 2020 Atelier apiculture	Echanges sur la condition de la mise en place d'un atelier apicole (5 ruches)
Après COVID-19	l'atelier stations météorologiques
Septembre 2020 Atelier apiculture	réunion de lancement du projet apicole

Mesures de compensation collective

MC 2 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux –

La démarche d'accompagnement agricole consiste à co-construire des projets agricoles adaptés aux besoins du territoire grâce à la création d'un espace participatif. Un partenariat, prenant la forme d'une convention signée pour 2 à 3 années et renouvelable, a été engagé avec la Chambre d'Agriculture de la Marne. Lors des premières rencontres avec les agriculteurs, des pistes de réflexion ont été proposées :

MC 2 : Soutien des démarches agro-environnementales des agriculteurs locaux

Evaluation économique de MC2

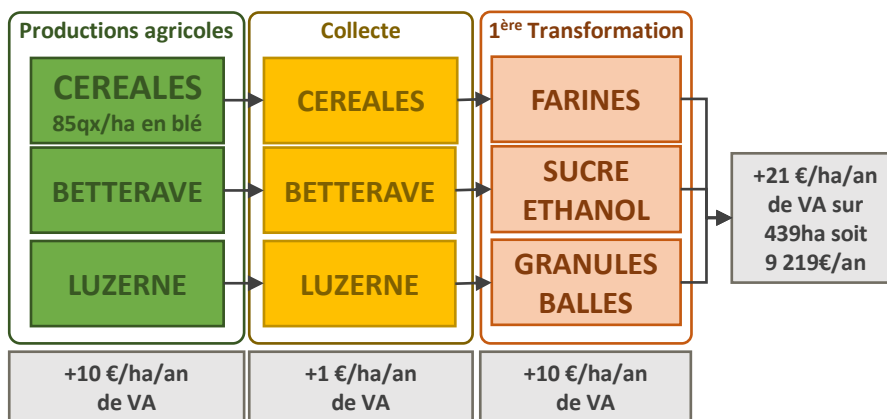
Volet apicole :



Estimations basées sur les indicateurs suivants :

- 20kg de miel par ruche en moyenne
- 10€/kg de miel soit 8 000€ pour 40 ruches
- Taux de valeur ajoutée moyen 30%
- Pas de collecte ou transformation par une miellerie ais toute la valeur ajoutée à l'échelle de l'exploitation agricole

Volet environnemental :



Estimations basée sur l'étude des effets d'une **station météorologique** sur l'économie agricole des productions :

- 55€/ha et 0,15 IFT pour le Blé
- 100€/ha et 3,5 IFT pour la Pomme de terre de consommation
- 80€/ha pour la Betterave
- Inchangé pour les autres productions

Modification du revenu à la hausse pour les productions concernées. (CA moyen exemple pour Blé = 1 360€/ha +55€ grâce à la diminution des charges)

Surface concernées pour **7 exploitations** disposant annuellement en moyenne de :

- 318ha de Blé
- 121ha de Betterave

Cette hausse se répercute sur la valeur ajoutée valorisée par les organismes aval de la filière.

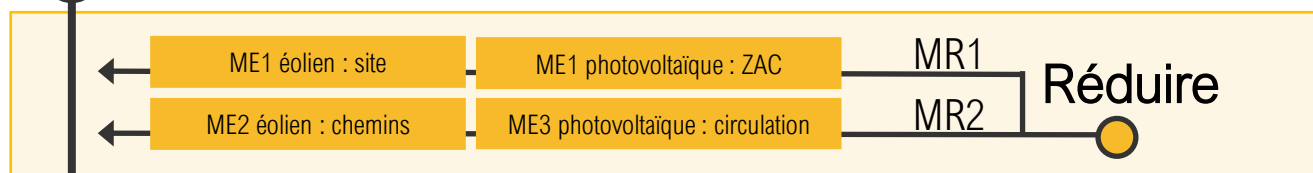
Bilan des compensations :

- **MC1** : 244 132€ de gain estimés sur 10 ans
 - **MC2** : 24 000€ + 92 190€ de gain estimés sur 10 ans + 34 500€ d'investissements additionnels
 - **MC3** : Compensation agricole collective financière complémentaire en soutien au projet de développement de la HVE2 par la Chambre d'Agriculture à hauteur de 28 458€.
- Effets sur l'économie agricole compensés collectivement sur au moins 10 ans.

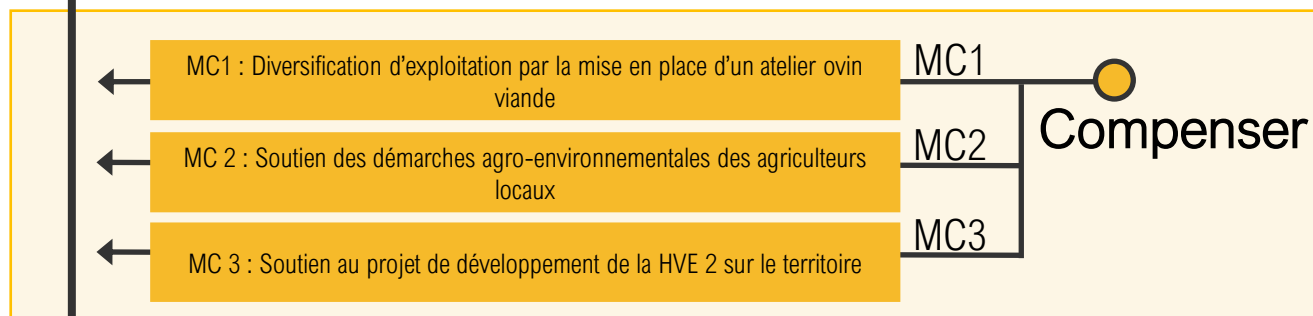
Bilan des mesures proposées

Des mesures ERC construites et engagées –

Effets négatifs des projets photovoltaïques et éoliens




Bilan des mesures d'évitement et de réduction : perte à compenser à hauteur de 423 280€



Bilan des mesures de compensation collective :
MC1 compense : 244 132€
MC2 compense : 150 690€
MC3 compense : 28 458€
soit 100% des impacts négatifs

SUIVI

Effets négatifs Evité, Réduit ou Compensé collectivement sur l'économie agricole



Méthodologie et Bibliographie

Méthodologie CETIAC

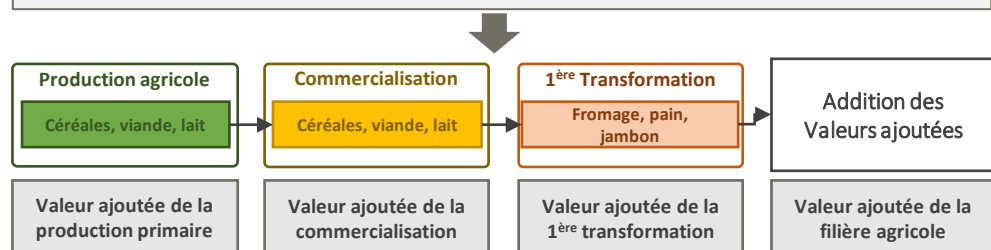
Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole –

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

CETIAC a mis en place sa **méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole** d'après l'approche suivante :

- Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la **production primaire** est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de **productions et de comptabilité des entreprises les plus locales** possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- Les opérateurs des filières concernées (**commercialisation et 1^{ère} transformation**) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

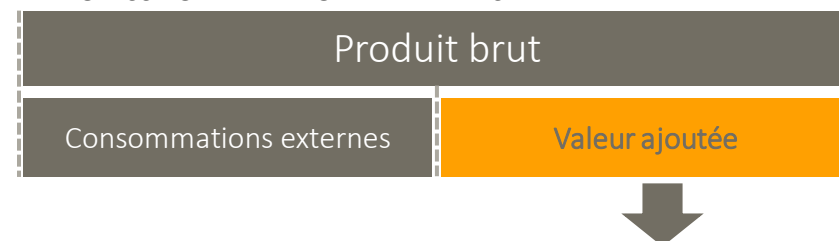
La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une **valeur ajoutée de référence** englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

Voir page 35 pour le calcul

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE PAR UNE ENTREPRISE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② – Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ – Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits – Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits – Charges exceptionnels	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ – Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

Méthodologie CETIAC

Les trois catégories d'impacts –

L'analyse des conséquences positives ou négatives de la mise en place du projet est évaluée à travers différentes catégories d'impacts :

- Les **impacts quantitatifs** correspondant aux éléments (denrées agricoles, foncier, nombre d'emplois) perdus ou gagnés
- Les **impacts structurels** soulignent les particularités agricoles existantes permettant une meilleure valorisation du potentiel local (investissements, réseau de drainage, AFAF, SIQO, potentiel agronomique, fonctionnalité). Ces éléments ne sont pas toujours chiffrables mais participent grandement aux atouts de l'agriculture locale et à sa rentabilité.
- Les **impacts systémiques** traduisent les « effets dominos » que peuvent entraîner la fragilisation d'un opérateur de la filière liée à la perte de volume ou la dégradation des relations agriculture-territoire.

Lorsque les impacts systémiques sont forts (c'est-à-dire qu'un opérateur de la filière est fragilisé ou que la filière elle-même l'est), le seuil de viabilité économique de l'agriculture n'est plus suffisant et peut conduire à la perte de l'activité agricole sur le territoire.

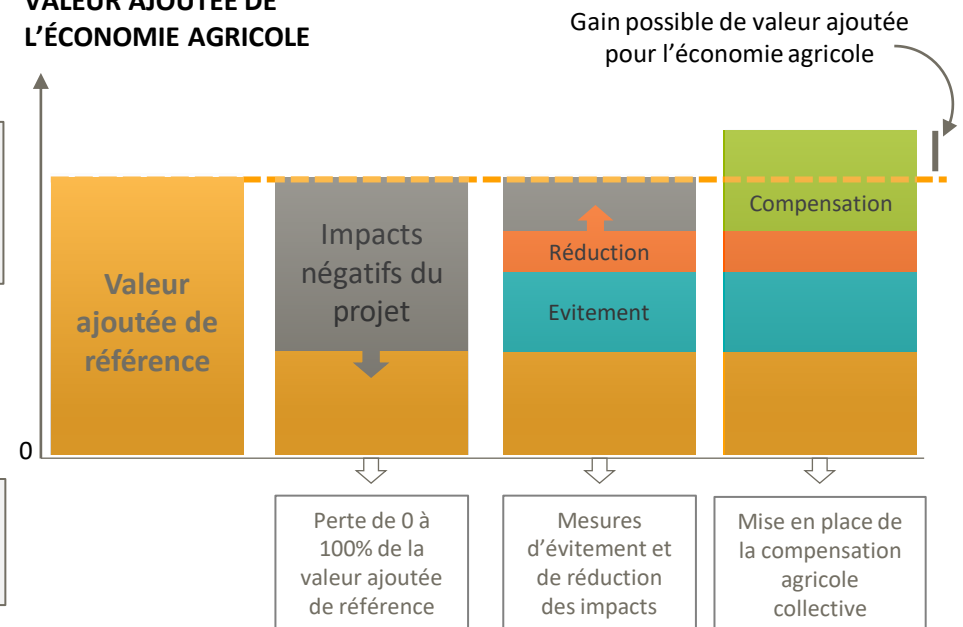
Chaque impact négatif considéré moyen ou fort est associé à une mesure d'évitement ou de réduction de façon à diminuer significativement son effet sur l'économie agricole locale.

Le chiffrage des mesures d'évitement et de réduction est calculé sous la forme d'une valeur ajoutée de façon à être comparé à la valeur ajoutée de référence.

Lorsque les mesures d'évitement et de réduction ne suffisent pas à retrouver la valeur ajoutée de référence, des mesures de compensation collectives sont nécessaires. Elles sont évaluées via des indicateurs de pertinence et de faisabilité.

La mise en place des mesures de compensations collectives est détaillée de façon à définir le montant des investissements nécessaires pour retrouver la valeur ajoutée perdue.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Méthodologie CETIAC

Mesures Eviter / Réduire ou Compenser –



AGRICULTURE

→ contourner les parcelles de plus haute qualité, les réseaux d'irrigation, les productions à haute valeur ajoutée, maintenir l'activité jusqu'aux travaux.

→ **Dans l'emprise du projet** : améliorer les accès, intégrer un point de vente collectif ou une coopérative, **installer une activité** de maraîchage sur les terrains non imperméabilisés, développer une activité agricole urbaine...

→ **Hors de l'emprise du projet** : 11 pistes de **mesures collectives** évoquées dans le Décret

1 EVITER



Modifier un projet afin de **supprimer un impact** négatif identifié que ce projet engendrait.

REDUIRE 2

Limiter autant que possible **la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts** d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.



3 COMPENSER collectivement



Apporter **une contrepartie** aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

+ ACCOMPAGNER



ENVIRONNEMENT

→ contourner une haie, un habitat, une plante protégée, éviter les dates de reproductions ou de migration pour les phases de travaux...

→ Mettre en place une haie en bordure du projet, restauration de ripisylve, aménagement de passages à faune...

→ Création et gestion d'une zone humide hors du périmètre du projet, dépollution d'un habitat...

Bibliographie

Base de données économiques –

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Grand-Est : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICa (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

Sources du chiffrage de l'économie agricole –

Statistiques annuelles agricoles et FRANCEAGRIMER – Les prix payés aux producteurs – résultats de l'enquête trimestrielle pour le deuxième trimestre de la campagne 2017/18 :

En €/t	Août 2014	Août 2015	Août 2016	Août 2017	Juillet 2018	Août 2018	Écart annuel	Écart mensuel
Blé tendre								
Prix ferme	152	157	146	139	157	182	43	25
Prix d'acompte	118	134	115	123	143	136	13	-7
Blé dur								
Prix ferme	275	310	147	216	188	194	-22	6
Prix d'acompte	224	197	164	197	165	150	-47	-15
Orge mouture								
Prix ferme	126	140	119	119	135	172	53	37
Prix d'acompte	109	123	101	108	131	126	18	-5

Productions céréalières à l'hectare = Prix moyen de la culture A * rendement ha de la culture A + Pourcentage de la culture A sur la SAU du site d'étude + Prix moyen de la culture B * rendement ha de la culture B + Pourcentage de la culture B sur la SAU du site d'étude + ...

Valeur ajoutée agricole par hectare = Productions céréalières à l'hectare * Taux de valeur ajoutée de l'exploitation

Meunerie : Taux de valeur ajoutée des entreprises de 1^{ère} transformation 17,1% et part des matières premières agricoles dans le CA de l'industrie 59% . Autrement dit : **Pour 1€ de céréales achetées la meunerie génère 1,4€ de Chiffre d'Affaire.**

Sucrierie : Taux de valeur ajoutée des entreprises de 1^{ère} transformation 29,4% et part des matières premières agricoles dans le CA de l'industrie 44% . Autrement dit : **Pour 1€ de betteraves achetées la sucrierie génère 1,61€ de Chiffre d'Affaire.**

Déshydratation : Taux de valeur ajoutée des entreprises de 1^{ère} transformation 9% et part des matières premières agricoles dans le CA de l'industrie 64,5% . Autrement dit : **Pour 1€ de luzerne achetée l'usine génère 1,55€ de Chiffre d'Affaire.**

Collecte : Taux de valeur ajoutée des entreprises de commercialisation 4,1% (céréales) et 6,3% (betterave).



Contactez CETIAC

Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles
et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr | www.compensation-agricole.fr
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON